

7375016

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 08/04/2022
Retour Préfecture : 08/04/2022



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 3 mars 2022

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 3 mars 2022

1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	4
2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	5
3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.....	5
38.1 - VŒU DE SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN.....	14
3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.....	16
4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2022. APPROBATION.....	18
5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.....	18
6 - DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE.....	18
7 - AUTORISATION DE PROGRAMME. GESTION PATRIMONIALE. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.....	19
8 - ASSOCIATION FRANCE MEDIATION. SUBVENTION. ANNEE 2022. CONVENTION.....	20
9 - CITOYENNETE, EGALITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. 1^{ERE} REPARTITION. ANNEE 2022. CONVENTIONS.....	21
10 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION DES SYSTEMES DE PREVENTION. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.....	21
11 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL AVEC DEFINITION D'ALIGNEMENT ET MODIFICATION D'ALIGNEMENT.....	30
12 - ZAC PAUL CLAUDEL. ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE AUPRES D'UNILOVA PROMOTION DE DELAISSES D'ESPACES VERTS.....	31
13 - ZAC RENANCOURT. ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE AUPRES DE LA S.A.E.M AMIENS AMENAGEMENT DES EMPRISES DES VOIES DU FAUBOURG RENANCOURT.....	31
14 - REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DE LA VILLE D'AMIENS. APPROBATION.....	31
15 - AIDE A L'ACHAT DE VELO. ANNEE 2022. APPROBATION.....	35
16 - AMSOM HABITAT. ACQUISITION DE 19 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RUE RIGOLLOT. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....	39
17 - CLESENCE. ACQUISITION - AMELIORATION DE 30 LOGEMENTS LOCATIFS SITUES 22 BOULEVARD CARNOT. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION. MODIFICATION.....	39
18 - CLESENCE. ACQUISITION DE 27 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES RUE SAINT HONORE. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....	39
19 - SIP. ACQUISITION DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES RUE BASSE DES CHAMPS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....	40
20 - SIP. CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS COLLECTIFS SIS 583 RUE SAINT FUSCIEN. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....	40
21 - AUTORISATION DE PROGRAMME. DOTATION DE PROXIMITE. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.....	40

22 - AUTORISATION DE PROGRAMME. GROS EQUIPEMENTS. AFFECTATION. ANNEE 2022.	41
23 - AUTORISATION DE PROGRAMME. GROS EQUIPEMENTS DU PLAN PROPRETE. AFFECTATION. ANNEE 2022.	42
24 - AUTORISATION DE PROGRAMME. CRECHE AU BORD DE L'EAU. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.	42
25 - AUTORISATION DE PROGRAMME. CRECHES. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.	43
26 - AUTORISATION DE PROGRAMME. NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE ZAC INTERCAMPUS. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.	44
27 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX ECOLES ET ACCUEILS DE LOISIRS. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.	45
28 - ASSOCIATION BLEU CIEL. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2022. CONVENTION.	45
29 - CRECHES ASSOCIATIVES. SUBVENTIONS. ANNEE 2022. CONVENTION-TYPE.	47
30 - PROJETS DES ECOLES PUBLIQUES. SUBVENTIONS. ANNEE SCOLAIRE 2021-2022. CONVENTIONS.	47
31 - ASSOCIATION HOROZAM. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUTUALISE SIS 8, ALLEE DE LA BELLE SAISON. BAIL CIVI.	48
32 - ASSOCIATION LA CONCORDE ET LE CLUB DES INTERNATIONAUX AMIENOIS. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SIS 441 RUE SAINT-MAURICE. BAUX CIVILS.	49
33 - RESTAURANTS DU CŒUR DE LA SOMME. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SIS 250, CHAUSSEE JULES FERRY. BAIL CIVIL.	49
34 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RENOVATION DES LOCAUX ACCUEILLANT DES ASSOCIATIONS. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.	51
35 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ACCESSIBILITE. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.	51
36 - CHARTE DU RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES. APPROBATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	52
37 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEL EQUIPEMENT DEDIE AUX MUSIQUES ACTUELLES. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.	53
38.2 - QUESTION ORALE.	53

La séance est ouverte à 18 H 07.

MME FOURE : Mes chers collègues, je vais vous demander de prendre place, s'il vous plaît. S'il vous plaît, veuillez prendre place pour qu'on puisse commencer la séance. Merci de vous asseoir.

J'ai bien le quorum, Madame CABURET ? J'ai bien le quorum ? La séance est ouverte.

Mesdames, Messieurs, avant de débiter nos travaux, dont une part importante sera pour l'Ukraine, je tiens à vous dire que la nouvelle, hier, du décès de l'animateur et journaliste Jean-Pierre PERNAUT est un choc qui touche profondément toutes les Picardes et tous les Picards.

Comment rendre hommage à cet homme vrai qui aimait les gens et savait mieux que quiconque mettre en lumière les régions de France hexagonale et d'outre-mer ? Tout simplement en lui disant merci. Merci d'être allé à la rencontre de la France réelle, celle des Françaises et des Français du quotidien, loin des paillettes et qui parle le langage du cœur.

Je retiens aussi de lui l'image d'un journaliste exceptionnel qui avait fait du 13 H de TF1 le journal numéro 1 en France et le plus regardé d'Europe.

Au sein de cette grande session d'information de la mi-journée, Jean-Pierre n'avait jamais oublié le petit garçon de Quevauvillers qu'il avait été et Amiénois parmi les Amiénois, il n'avait cessé de faire partager la beauté de sa ville et du département de la Somme.

Combien de fois lorsque je me déplaçais, il y a une dizaine d'années, dans toute la France, dans le cadre de mon mandat de députée européenne, des citoyens me disaient : « Je connais Amiens et votre région, la baie de Somme, les Hortillonnages. Je les ai vus chez Jean-Pierre PERNAUT. »

Jean-Pierre était l'incarnation de la Picardie.

Homme de paix, totalement voué au vivre ensemble et chantre de la proximité, il nous quitte dans un contexte de guerre aux portes de l'Union européenne, une situation qu'il n'aurait pas manqué de dénoncer, lui dont le franc-parler plaisait tant à nos concitoyens.

Aussi, afin de rendre hommage à Jean-Pierre PERNAUT et en totale pensée avec le peuple ukrainien, dont nous allons parler dès le début de ce conseil municipal, je vous demande d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Jean-Pierre PERNAUT.)

MME FOURE : Je vous remercie.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

MME FOURE : Alors, j'ai reçu des délégations de vote :

Mme Nedjma BEN MOKHTAR arrivera en retard et dans l'attente	donne pouvoir à	Mme Claudine GALLIOT
Mme Julia BELLINA arrivera en retard et	donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS

dans l'attente		
M. Thomas LHERMITTE arrivera en retard et dans l'attente	donne pouvoir à	M. Paul-Éric DÈCLE
M. Fabien HECQUET arrivera en retard et dans l'attente	donne pouvoir à	Mme Valérie DEVAUX
M. Christophe METAY	donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
M. Matthieu BEAUVARLET	donne pouvoir à	Mme Véronique CLECH
M. Olivier JARDÉ	donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER
M. Richard RIFFIOD	excusé	

MME FOURE : Y a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent ? Il n'y en a pas.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

MME FOURE : Alors, il nous appartient maintenant de désigner les secrétaires de séance. Donc, Claudine GALLIOT est-elle là ? Oui. Merci. Et puis, Paul-Eric DÈCLE ? Oui. Merci beaucoup à tous les deux.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE : Dans les communications, donc je vous informe que j'ai reçu une question orale que nous évoquerons en fin de séance comme habituellement.

Et s'agissant du vœu que vous avez reçu et que nous allons examiner, je vous propose que nous l'abordions dès le début de cette séance, puisque nous avons la chance, si je puis dire, d'accueillir parmi nous ce soir Madame Olena THERKASENKO. Je vous prie de m'excuser, Madame, si j'écorche votre nom. Donc, Madame Olena THERKASENKO, son époux et ses deux enfants qui viennent de quitter l'Ukraine. Ils y étaient encore il y a quelques jours à peine. La famille est accompagnée de la sœur de Madame THERKASENKO qui nous servira d'interprète.

Je salue également Madame Natasha MATTAR qui est présente parmi nous ce soir, qui est Ukrainienne de naissance et qui habite à Amiens depuis plusieurs années, mais dont toute la famille est encore en Ukraine.

Afin de nous permettre de les entendre dans le cadre de ce conseil municipal, je vais donc maintenant suspendre la séance. La séance est donc suspendue.

(La séance est suspendue à 18h12.)

MME FOURE : Et je donne la parole à Madame MATTAR peut-être ? Madame MATTAR, nous vous écoutons.

MME MATTAR : Bonjour. Je m'appelle Madame MATTAR Natasha. Je suis Ukrainienne. Je suis à Amiens depuis 15 ans déjà et malheureusement la situation de l'Ukraine n'est pas terrible.

MME FOURE : Est-ce que je peux vous demander, Madame, de retirer votre masque pour qu'on vous comprenne mieux ?

MME MATTAR : Oui.

Maintenant, la situation de l'Ukraine n'est pas terrible du tout du tout avec la guerre, avec tout ce qui s'est passé. On est là. On prie pour tout le monde là-bas. Ma famille aussi est restée là-bas, ma mère, ma grand-mère, mon oncle qui ne peut pas sortir de leur maison. Il est resté à l'abri.

Moi, je ne peux pas les aider non plus parce que je ne suis pas là, je ne peux pas ni envoyer d'argent, ni les ramener ici parce que la situation, maintenant, est qu'il est impossible de sortir du territoire ukrainien.

Ma mère est au milieu de la capitale. Du coup si un jour, c'est mon rêve, bien sûr c'est d'aller...

Même pour les autres réfugiés qui viennent à Amiens, je suis là. J'aime bien donner un coup de main, j'aime bien protéger. J'admire la volonté des gens qui ont eu cette situation critique.

MME FOURE : Vous avez des nouvelles régulièrement de votre famille ?

MME MATTAR : Oui, tout à fait. Aujourd'hui, j'ai parlé avec ma mère et mon oncle. Elle a eu peur parce qu'hier, à Kiev, il y avait... bombardé la gare, et ils ont dit : « On attend chaque jour, on attend la nuit qu'est-ce qui s'est passé. » J'ai eu quelques photos où ils dorment, où les enfants dorment. Je ne peux pas montrer à tout le monde, mais voilà c'est... Ma grand-mère a 82 ans et elle habite un village militaire. C'est ça qui fait le plus peur parce que c'est l'arme de POUTINE : il attaque les bases militaires. Il en reste peut-être quelques-unes qu'il n'a pas encore abattues. Donc, on est toujours à prier pour qu'il ne touche pas ce village.

MME FOURE : Merci, Madame. Je pense qu'on va entendre le deuxième témoignage et après, si les uns les autres souhaitent poser des questions aux deux familles, évidemment ce sera possible. Madame THERKASENKO. Oui. Retirez le masque pour parler, on vous comprendra mieux.

MME THERKASENKO : Bonsoir, je m'appelle Olena. Je viens d'Ukraine.

J'habitais à Marioupol avec mon mari et mes deux enfants et c'était très, très choquant quand on s'est réveillés à 4 heures du matin à cause des bombes. Je vais compléter parce que je pense que... Les bombes qui sont arrivées chez le voisin qui habite derrière et la maison, elle a été complètement détruite tout de suite. Il y avait deux adultes, trois adultes et un enfant. Je ne comprenais pas ce qu'il fallait faire. J'ai pris deux sacs, j'ai levé les enfants et les enfants étaient en pyjamas. J'ai pris tout ce qui était sur les chaises. On est sortis dans le garage pour se protéger. Ça continuait de tomber partout. Ça tombait dans l'école des enfants, dans la rue à côté où ils ont été à l'école, leur école.

Ils ont décidé de partir. Mon beau-frère, il est mécanicien. Il répare les voitures. C'était la voiture de leur ami. Ils ont décidé de la prendre pour s'enfuir. Ce n'était même pas leur voiture à eux, mais il y avait déjà avant des discussions pour qu'ils puissent l'utiliser au cas où, quoi qu'il arrive. Et il y a notre mère qui reste là-bas et notre beau-père qui reste là-bas et on n'a plus du tout de nouvelles depuis deux jours déjà. Ils restent à Marioupol, il est bloqué complètement.

Il n'y a plus d'électricité. Il n'y a plus d'eau. Il n'y a plus d'Internet. Il n'y a plus aucune nouvelle depuis deux jours. On essaie de trouver toutes les solutions pour avoir quelque chose sur Internet, mais il n'y a rien du tout.

Pendant deux jours, on a traversé l'Ukraine, toute l'Ukraine. Surtout on entendait des armées, tout était bombardé. Ils ont pris les petites routes pour essayer d'arriver jusqu'à la frontière. Ils ne se sont presque pas arrêtés, juste une ou deux fois.

Je vais juste ajouter que déjà il n'y avait plus du tout de gasoil au moment où ils sont partis, jeudi 24, vers 8 heures et quelques. En fait, le temps de... Ils se sont cachés avant et après vers 8 heures, ils sont partis. Ils ont réussi à sortir encore de la ville puisque c'était la décision qui était prise soudainement parce qu'un ami qui l'avait appelé, en fait cet ami-là, c'était sa femme, et son mari, il est en fait dans l'armée ukrainienne, il a dit : « Si vous voulez sortir, sortez là parce qu'après il n'y aura plus de chance, la ville sera fermée. » Ils sont partis dans un côté de la ville, ils n'ont pas réussi à sortir. Ils sont partis dans un autre côté, il y avait encore la possibilité ; ils ont pu sortir. Du coup, pendant deux jours, ils ont roulé avec les petites routes, ils n'ont pas pris les grandes routes parce qu'ils avaient peur, mais ils ont vu les voitures, ils ont vu les tanks, ils ont tout vu.

Les enfants, la petite, je sais que ma sœur, elle m'a dit : « La petite, elle a pleuré non-stop pendant quelques heures parce qu'il y a son père qui est resté » parce que là c'est son beau-père mais il y a son père qui est resté dans la ville. Il y a sa mamie qui est restée dans la ville. Il y a ses amis. Il y a tout.

Ils sont arrivés à la frontière seulement vendredi soir, c'était le 25, vendredi 25 au soir.

J'ai peur parce qu'il y a toute la vie qui est restée là-bas dans la ville où je suis née. Il y a ma mère, il y a les amis, il y a... il y a tout. Il y a la maison que j'ai abandonnée. J'ai peur parce que je ne sais pas comment je vais vivre. Il faudra recommencer de nouveau.

Pendant toutes ces années, à partir de 2014, on a entendu du bruit. C'était aux alentours des villes, mais la vie était quand même tranquille, on était protégés. L'Ukraine n'a pas attaqué quelqu'un. C'est la Russie qui nous a attaqués à 4 heures du matin le 24 février.

Elle ne sait pas quoi dire. Je vais juste dire que c'est très, très compliqué parce qu'en restant ici, on sait qu'on ne peut rien faire pour les gens qui sont là-bas sur place, qu'on n'a pas de nouvelles et qu'on ne sait pas quoi penser et qu'on n'a pas la possibilité de les aider. Merci.

(Applaudissements.)

MME FOURE : Je ne sais pas si certains souhaitent poser des questions aux deux familles qui sont présentes, mais je pense que leur témoignage quoi qu'il en soit est peut-être suffisant pour nous permettre non pas de nous mettre à leur place parce que je pense que ce n'est pas possible, mais pour au moins compatir, les assurer de notre soutien, et je pense que c'est vraiment pour ça qu'on est réunis ce soir et qu'on va proposer un vœu au vote dans quelques instants. Mais ça me semblait important qu'on puisse avoir des témoignages en direct de deux familles qui sont touchées personnellement et ce sont deux familles amiénoises, donc deux jeunes femmes ukrainiennes de naissance qui ont choisi d'habiter Amiens et qui sont touchées dans leurs proches, dans leurs familles.

On compatit particulièrement pour cette famille qui vient d'arriver parce qu'on imagine le trouble, le bouleversement, la tragédie que représente le fait de tout quitter et d'arriver dans un pays qu'on ne connaît pas, même si on est accueilli par sa sœur.

Donc, je pense qu'il n'y a pas de mot pour dire notre soutien, notre compassion, notre solidarité, et puis surtout pour vous dire, à vous, Madame, Monsieur, les enfants, qu'on souhaite bien sûr que les Amiénois vous accueillent gentiment, je n'en doute pas une seule seconde, mais on vous souhaite surtout de pouvoir retourner dans votre pays le plus possible, dans un pays que nous espérons... voilà. Et nous ne savons pas non plus ce que nous réservent les jours et les semaines à venir, mais on souhaite de tout cœur que... eh bien, que votre pays retrouve la paix parce qu'évidemment, comme vous l'avez dit, c'est l'Ukraine qui a été agressée et donc c'est Vladimir POUTINE qui a déclaré la guerre et qui est rentré dans un pays démocratique, souverain, et au mépris des règles les plus élémentaires, donc qui a violé toutes les lois les plus élémentaires de la vie en société. On est tous conscients de ça, sachez-le.

Est-ce que certains souhaitent prendre la parole ou poser des questions à ces familles ?

Je vais passer peut-être alors la parole à Nathalie LAVALLARD qui souhaitait témoigner également.

MME LAVALLARD : Merci, Madame le Maire.

Ça ne va pas être évident parce que déjà quand on voit les images à la télévision, qu'on a été là-bas, quand on a côtoyé des gens là-bas c'est... l'émotion monte, mais après un témoignage comme le vôtre, c'est encore plus dur.

En effet, j'ai eu l'honneur de me rendre à Kharkiv pour représenter notre ville à leur demande. Ils nous avaient invités, envieus de notre titre Capitale européenne de la jeunesse. Envieux et avec une soif d'apprendre, apprendre encore et encore la démocratie avec une certitude : que la jeunesse en était la clé.

Je ne veux pas être trop longue, mais je dois vous parler d'un pays qui nous a invités, d'une ville qui nous a questionnés, de citoyens qui nous ont écoutés. J'ai été accueillie avec bienveillance par Anna, notre guide, reçue avec respect à l'Université nationale d'économie de Kharkiv par Volodymyr PONOMARENKO, le recteur. Je ne peux pas les citer tous, mais il y a aussi entre autres Sergey POLITUCHIY m'ayant reçue dans sa fonction d'élu. Il a bousculé son agenda pour me faire visiter, tel un passionné, sa belle société, l'imprimerie FACTOR, quand il a su que c'était mon métier. Vraiment des gens comme vous et moi avec leurs petits problèmes du quotidien, avec insouciance, loin de penser que tout leur petit monde partirait en fumée.

Mais que leur arrive-t-il ? Sur les réseaux sociaux, j'ai réussi à voir les posts de Sergey. Il postait encore le 28 février. C'était presque hier, c'était avant-hier : « Aujourd'hui, nous célébrons le 31^e anniversaire de la naissance de la marque FACTOR [son entreprise] qu'on fête avec confiance dans l'avenir de FACTOR et de l'Ukraine ! ». C'est dur !

Son post suivant, d'hier, il date d'hier, dit, je le cite, en écourtant son message qui est assez long mais pognant. Il commençait par « Il y a tout juste un mois et demi, je faisais le post *sounds of paradise*, impressionné par la dissonance des oiseaux dans la verdure luxuriante de Maurice. Mais aujourd'hui les sons autour sont les *sounds of hell* ». C'était illustré par des vidéos de bombardements atroces.

Un autre extrait : « Mais le problème est que nous ne pouvons pas imaginer en quoi la propagande a transformé le peuple russe. 58 % soutiennent la guerre. Durant ces jours, j'ai reçu des dizaines de messages avec des mots de sympathie d'amis et de connaissances d'une bonne dizaine de pays avec des mots de soutien et d'aide, et pas un seul de Russie. Où sont mes camarades de classe ? Pas un seul. Cette propagande du cerveau est peut-être le crime le plus terrible de Russie. »

Malgré tout, ses derniers mots étaient optimistes et positifs. Je le cite toujours : « Mais nous sommes du bon côté du monde et nous tiendrons et nous restaurerons définitivement notre ville et notre Ukraine. Nous planterons de nouveaux parcs, des places où les oiseaux inonderont et les gens heureux marcheront en écoutant à nouveau les *sounds of paradise*. Le monde entier nous regarde comme David dans la bataille avec Goliath. Nous ne sommes pas seuls. Le monde entier est avec nous et le soutien augmente d'heure en heure. Chaque jour notre endurance travaille pour nous. Tout sera l'Ukraine. »

J'admire ce courage de ce peuple. Il mérite un profond respect. Ce post me fait dire qu'ils ont besoin de nous en ce moment, mais par la suite et pour longtemps je pense, pour se reconstruire et retrouver la vie paisible en toute démocratie qu'ils n'auraient jamais dû quitter. Que toutes nos pensées aillent avec eux. Merci.

MME FOURE : Merci, Nathalie.

Un Amiénois, qui est né russe, m'a demandé de témoigner et de lire un texte qu'il a écrit aujourd'hui. Donc, je me permets de le lire :

Le titre : « Au peuple ukrainien, au peuple russe et aux Amiénois qui ont fraternisé avec Tamara. » Tamara, c'était sa maman. Vous le comprendrez un peu plus loin dans le texte.

« Monsieur POUTINE Vladimir Vladimirovich, vous avez le prénom et le patronyme de mon grand-père. Vous ne m'êtes pas indifférent. Rien de ce qui touche la Russie ne m'est indifférent.

J'ai un petit bout de Russie dans le sang, dans la tête et dans le cœur depuis que je suis arrivé en France à l'âge de 5 ans.

Depuis quelques jours, j'ai le cœur qui saigne et j'ai la tête qui résonne. J'ai le sang qui se glace lorsque les bombes explosent en Ukraine. Je suis en émoi, je suis bouleversé et un peu replié en moi pour essayer de comprendre ce qui m'arrive.

Je dialogue avec mon grand-père défunt, un ancien colonel de la Grande Armée Rouge qui a combattu l'envahisseur et le nazisme. Je lui demande ce qu'il pense de la guerre que vous décidez seul de déclencher contre un peuple frère.

Ce grand-père qui m'a transmis une certaine idée de l'ordre, du rapport à l'autorité, ce grand-père qui savait avoir une posture mais surtout qui avait une droiture, cette droiture morale au-dessus de tout. Je sais au fond de moi qu'il n'aurait jamais soutenu cette guerre absurde. C'est pourquoi je veux m'engager dans cette guerre.

Monsieur POUTINE, je veux m'engager contre vous, pas au nom de la liberté, de la démocratie, du respect du droit international et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Je laisse ça aux Occidentaux et au Français que je suis devenu. Je veux m'engager au nom du petit enfant russe qui vit en moi depuis ma naissance.

Je suis prêt à vous donner l'histoire intime de ma famille, c'est mon bien le plus précieux, vous donner à jamais mes souvenirs de vacances en Crimée au bord de la mer Noire. C'était un paradis sur terre dans mes années d'enfance. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi depuis que vous l'avez annexée en 2014. Tout sentiment de bien-être et de légèreté est impossible pour les populations soumises à votre brutalité.

Je suis prêt à sacrifier le souvenir de mes vacances heureuses chez mes grands-parents et les longs voyages en train où nous traversions une partie de l'Europe avec ma mère et mes sœurs, ces premières expériences géopolitiques lorsque nous traversions le rideau de fer.

Monsieur POUTINE, je suis prêt à vous rendre mon âme russe pour que vous stoppiez immédiatement cette guerre perdue d'avance.

Votre prétendue puissance militaire, ces dizaines de milliers de soldats qui envahissent l'Ukraine sont pour la plupart des jeunes appelés qui ne sont à vos yeux en réalité que de la chair à canon.

L'histoire de ma famille est une illustration du pouvoir de l'âme russe. J'ai vu depuis mon enfance les effets de son pouvoir. Elle est plus forte que les frontières et les propagandes de toutes parts. J'ai vu sa force dans les yeux et le cœur des Occidentaux qui ont entretenu des relations amicales avec ma mère, ceux qui régulièrement venaient raconter leurs expériences et les rencontres avec les Russes au retour de leurs voyages en Russie à l'époque de l'Union Soviétique. J'ai vu son pouvoir de gagner les cœurs.

Monsieur POUTINE, ne voyez pas dans cet élan la volonté de vous désigner comme le diable. Pourtant, je suis prêt à pactiser et vous donner une partie de mon âme. Je suis prêt à faire un sacrifice, ce sens du sacrifice dont j'ai hérité de ma mère et avant elle de ma grand-mère. Je suis prêt à vous donner ce que j'ai de plus précieux. Je sais que vous saurez reconnaître la valeur d'un vrai sacrifice. Je suis prêt à vous donner mon unique lien avec mes ancêtres, nos ancêtres soumis depuis trop longtemps à la malédiction de la guerre. Je suis prêt à couper mon dernier lien avec cette terre éternelle et ainsi me couper de moi-même.

Toutes les familles russes reçoivent le poids de la guerre en héritage. Je l'ai reçu moi aussi et vous avez ouvert cette fenêtre sur moi-même cette nuit du 23 février 2022 lorsque la première bombe russe a explosé sur le sol ukrainien.

Pourquoi faut-il que vous perpétuiez cette malédiction ?

Pourquoi faut-il faire porter ce fardeau aux nouvelles générations ?

Je suis prêt à vous donner mon âme pour que vous brisiez cette malédiction.

Monsieur POUTINE, je suis prêt à vous donner mon âme pour que vous ne trahissiez pas les idéaux de mes parents défunts.

Mon père était un jeune Africain qui a étudié la médecine en Union Soviétique. Il a choisi la Russie plutôt que le Canada par idéal, celui d'un jeune homme de 18 ans qui a fui la guerre et le génocide dans son pays. Il m'a dit peu de temps avant sa mort qu'il avait fait le choix de la Russie parce que les gens devaient être différents de la manière dont ils étaient décrits à l'extérieur. Il a voulu aller voir par lui-même.

Ma mère défunte aujourd'hui était promise à une belle carrière de médecin en Union Soviétique, mais le souffle de l'amour n'a pas été contenu par le rideau de fer. Elle a suivi mon père en France et avec eux je suis arrivé dans ce nouveau pays. Ce choix était pour elle un arrachement à sa famille, à sa patrie. Elle n'a jamais eu aucune rancœur. Les Russes n'ont pas peur d'affronter leur destin.

La nouvelle ville à laquelle elle appartenait désormais, cette ville du Nord de la France où elle était la première citoyenne d'Union Soviétique à arriver dans le milieu des années soixante-dix, ne voyait dans ses yeux qu'un petit reflet à peine perceptible de nostalgie.

Tamara était belle. Elle était grande. Elle était digne. Elle était unique. Elle était russe. Elle est devenue un repère dans cette nouvelle communauté. Je crois qu'elle avait endossé une certaine responsabilité : celle de montrer ce qu'étaient les Russes vraiment.

Notre appartement est devenu le point de rencontre entre les Russes de passage, les Russes arrivant en France, dont ma mère facilitait l'intégration, et les russophiles de plus en plus nombreux.

Dans le contexte de Guerre Froide de l'époque, elle n'était qu'un agent du rayonnement de la Russie. Elle a ouvert son cœur à tous ceux qui voulaient connaître et découvrir la Russie par-delà les idées reçues et la propagande. Elle a ouvert son esprit pour partager la culture russe.

Avec les amis les plus fidèles, les plus intimes, elle a ouvert son âme russe pour étendre et partager son infinie bienveillance.

C'est à ses amis que je pense aujourd'hui. Tous ceux qui, j'en suis sûr, doivent penser à Tamara, car elle était leur lien imaginaire avec la Russie. Je leur demande pardon, car ils doivent être meurtris par le chaos provoqué depuis quelques jours par un dictateur russe.

Monsieur POUTINE, je suis prêt à vous donner mon âme pour que jamais plus ne soit salie la mémoire de ma mère dans le souvenir de tous ceux qui ont vu à travers elle la bonté de l'âme russe.

Un jour, un peu avant mes 18 ans, ma mère m'a dit qu'elle était terrifiée à l'idée que je parte en vacances voir ma grand-mère en Russie. Elle m'a expliqué que le service militaire étant obligatoire, je risquais d'être enrôlé après le passage de la frontière et que je partirais faire la guerre en Afghanistan.

Monsieur POUTINE, je suis prêt à vous donner mon âme pour que les mamans russes n'aient plus cette terreur dans les yeux au moment d'apprendre que leur fils parte faire cette guerre stupide ; pour que les mamans et les grands-mères n'aient pas à pleurer la mort de ce qu'elles ont de plus cher.

Monsieur POUTINE, je suis prêt à vous donner cette partie de mon âme peut-être aussi par égoïsme. En effet, depuis quelques jours, je suis torturé. Je souffre parce que des jeunes Russes sont morts et d'autres, nombreux encore, vont mourir en se battant contre des frères que vous avez désignés comme des ennemis.

Ma grand-mère est née et a grandi en Ukraine. Certains de ses petits-enfants y vivent encore. Peut-être que certains de mes cousins et cousines et leurs enfants vont mourir.

Peut-être aussi par fierté. Voyez-vous, depuis quelques jours, j'ai perdu un peu de fierté, celle de revendiquer haut et fort, comme je le fais souvent, qu'une partie de moi est russe. Depuis quelques jours, un sentiment de honte m'a envahi.

Je porte en moi, depuis la mort de ma mère et de mes grands-parents, l'héritage de cette famille russe, celui d'un jeune Russe devenu Français par naturalisation, intégré dans une société qui lui a permis de ne jamais renier qui il était.

Monsieur POUTINE, cher Vladimir Vladimirovich, je m'appelle Sacha. J'ai plus de 50 ans. J'ai renoncé, à 18 ans, à faire la guerre en Afghanistan pour notre patrie. Je n'avais pas peur. J'étais même plutôt fier de pouvoir ressembler à mon grand-père qui était pour moi un héros à cette époque de ma vie.

Comme vous le savez, chez nous, c'est bien souvent les grands-parents qui éduquent les enfants. J'ai eu cette chance. J'ai renoncé à partir faire mon service militaire, je m'en excuse auprès de vous aujourd'hui, parce que vous êtes le chef suprême de nos armées.

Pour que vous ne doutiez pas de ma sincérité, de mon courage, je vous le dis calmement, froidement, comme j'ai eu à dire certaines choses dans la vie pour que les interlocuteurs comprennent que j'étais sérieux. Je voudrais que vous sachiez que je ne suis pas parti en guerre parce que j'étais amoureux d'une jeune Française qui est mon épouse et la mère de mes deux enfants aujourd'hui. J'ai hérité ça aussi de ma mère et de ma grand-mère qui m'ont fait comprendre que l'on n'avait qu'un seul vrai amour dans la vie. Je ne regrette pas mon choix : il se trouve que c'est elle. Elle qui a soutenu parfois ce grand jeune homme que j'étais, tourmenté par son histoire familiale compliquée. Elle qui me tenait la main quand j'accompagnais ma mère dans son dernier souffle.

Depuis quelques jours, je me suis un peu replié sur moi, comme dans les moments de crise de ma vie où j'ai pu être un peu froid, un peu distant, un peu russe. J'espère que ceux qui vivent avec moi ne m'en voudront pas trop.

Monsieur POUTINE, depuis quelques jours, vous m'avez arraché à cette petite vie de famille heureuse. L'équilibre émotionnel en moi est bouleversé. Je veux me battre contre le chaos que vous avez provoqué dans toutes les familles au-delà des frontières. Cette partie de moi que vous venez d'annexer veut se défendre.

Je n'ai jamais été très engagé, très militant. Je suis pudique et réservé et n'aime pas les grandes démonstrations. Je me bats contre vous symboliquement, conscient que pour vous je ne suis rien. Mais je sais que vous croyez à la force du symbole. Je trouverai d'autres formes d'engagement. Désormais, je me battrai pour mes enfants, ma fille Léna (elle a le prénom de ma grand-mère), mon fils qui a porté les couleurs de la France dans un sport dont les Russes sont fiers.

Je vais me battre désormais aux côtés de la jeunesse, la jeunesse française, la jeunesse européenne et surtout la jeunesse russe, celle qui a envie de justice. Le souffle de liberté qu'elle revendique légitimement va vous emporter comme un château de cartes. Elle emportera aussi, je le sais, le voile noir que vous avez posé, il y a quelques jours, sur mon enfance.

[Et c'est signé :] un Russe Français de sang-mêlé, un Amiénois anonyme. »

Donc, il m'a chargé de vous lire ce texte. Certains d'entre vous ont peut-être reconnu de qui il s'agissait, mais il n'a pas souhaité venir le lire lui-même. Je pensais que c'était un complément, voilà, aux propos qui viennent d'être tenus par les deux familles ukrainiennes que nous avons entendues. Voilà.

Je pense qu'il est difficile de dire autre chose. Les témoignages parlent d'eux-mêmes. On sent l'authenticité de ces témoignages parce que... voilà.

Donc, si vous le voulez bien, je vais reprendre la séance et je vais laisser nos amis présents pendant la discussion et le vote sur le vœu. Et puis ensuite, je re-suspendrai la séance pour les accompagner pour qu'ils puissent repartir.

(La séance est reprise à 18h44.)

MME FOURE : Donc, la séance est reprise.

Donc, un vœu vous est proposé et donc avant d'aborder ce vœu, je voulais vous dire aussi qu'hier j'ai tenu une réunion en présence du directeur départemental de la cohésion sociale de l'État et en présence des associations de solidarité telles que la Croix-Rouge, le Secours Populaire, le Secours Catholique. Plusieurs élus étaient avec moi, plusieurs adjoints étaient avec moi. Et nous avons voulu aborder les aides qu'Amiens et les Amiénois pourraient apporter à ces familles ukrainiennes qui sont dans le besoin.

Alors, pour vous faire un rapide compte rendu de cette réunion, on a abordé deux sujets : la question de l'accueil de familles réfugiées et puis la question des collectes de dons.

Alors, sur la question des familles réfugiées, sachez que j'ai déjà dit à Madame la Préfète qu'Amiens était d'accord bien sûr, comme elle le fait à chaque fois que c'est nécessaire, que la ville d'Amiens était d'accord pour accueillir des familles. Je sais que plusieurs familles amiénoises sont prêtes à accueillir chez elle des familles ukrainiennes qui en auraient besoin.

Donc, il est convenu que c'est Guillaume BAILLY, le directeur du service des affaires sociales de la ville et directeur du CCAS, qui collecte les informations. Donc, si vous avez autour de vous des familles qui sont prêtes à accueillir des familles ukrainiennes qui en auraient besoin, vous pouvez vous adresser à Guillaume BAILLY.

Et puis naturellement, les associations qui sont habituées à effectuer ce genre d'accueil sont également mobilisées, et du côté de l'État, on est aussi mobilisés pour avoir des places en nombre suffisant.

À l'instant où je vous parle, je ne sais pas combien de familles pourraient arriver à Amiens. J'imagine que c'est de l'ordre de quelques dizaines probablement, mais on avisera au fur et à mesure.

En ce qui concerne la collecte de dons, je constate que la générosité s'est manifestée immédiatement aussi et que bon nombre d'Amiénois, pas seulement les associations, mais même des particuliers ont lancé des collectes de dons.

Ce que je tiens à vous dire, c'est que la Croix-Rouge, comme le Secours Catholique et le Secours Populaire, souhaite qu'il n'y ait pas de collecte de dons en nature mais qu'il y ait des collectes d'argent.

En effet, quand on fait une collecte de dons en nature, il faut ensuite acheminer ces dons à destination. Ça peut être compliqué et ça peut être coûteux, et en outre, les collectes en question ne sont pas nécessairement conformes aux besoins et aux attentes des familles qui sont sur place, en Pologne, en Moldavie ou en Ukraine.

Donc, c'est la raison pour laquelle les associations préfèrent que nous organisions des dons en argent parce qu'ainsi ça leur permet sur place d'acheter ce qui est conforme aux réels besoins des familles.

Donc, je vous invite à être plutôt dans ces démarches-là et à vous adresser à ces trois grosses associations. Sachant que les Restaurants du Cœur et la Banque Alimentaire sont également mobilisés, mais eux plutôt pour les familles qui seront accueillies ici à Amiens.

DONT ACTE

38.1 - VŒU DE SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN.

MME FOURE : Donc, je vous lis rapidement le vœu et je précise que ce vœu, je l'ai proposé aux présidents de groupe des différents groupes et deux modifications de forme ont été sollicitées et le vœu qui vous est proposé tient compte évidemment de ces modifications.

Donc, les Amiénois assistent avec indignation et inquiétude à la violation, par le gouvernement russe, de la souveraineté nationale et territoriale de l'Ukraine.

Cette atteinte, extrêmement grave, aux libertés d'un peuple et d'un État démocratique, nous choque et nous affecte profondément.

Aussi, au nom de tous les Amiénois, les élus de la ville d'Amiens souhaitent manifester tout leur soutien au peuple ukrainien et lui exprimer leur plus entière solidarité.

Nos pensées vont particulièrement aux responsables politiques et aux habitants des villes d'Ukraine et notamment de Lviv et de Kharkiv avec lesquels les équipes municipales et les associations d'Amiens ont coopéré pendant plusieurs années, dans les domaines de la démocratie locale et de la jeunesse.

Pour l'heure, nous nous joignons à la douleur des familles endeuillées par la mort de soldats ou de civils et apportons notre plus complet soutien au Président de l'Ukraine et à son peuple.

Plus que jamais, nous sommes animés du désir et de l'ambition de faire de notre ville une capitale européenne de l'interculturalité et de l'amitié entre les peuples.

Conformément aux valeurs traditionnelles de la ville d'Amiens, nous sommes prêts à accueillir des familles ukrainiennes en souhaitant que leur retour dans leur pays libéré puisse intervenir rapidement.

En lien avec les associations amiénoises œuvrant dans le domaine de la solidarité, nous allons organiser la collecte de dons.

Nous demeurons résolus à œuvrer pour les Droits de l'Homme et celui des peuples à disposer d'eux-mêmes, et à faire vivre les valeurs de solidarité, d'amitié et de fraternité avec nos concitoyens du monde qui partagent le même idéal de liberté et de paix.

Aujourd'hui, c'est un peuple tout entier, ami des nations européennes, qui est attaqué pour ses valeurs humanistes et son ouverture au reste du monde.

Nous formons le vœu que les dirigeants des États démocratiques, au sein de l'Europe et ailleurs dans le monde, trouvent dans les meilleurs délais une solution afin de ramener la paix.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce vœu ? Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Madame la Maire, bonsoir. Bonsoir à toutes, à tous.

Alors, nous nous joignons à vous et à l'ensemble du conseil pour apporter notre soutien au peuple ukrainien et dénoncer l'invasion russe.

Nous nous joignons à vous et à l'ensemble du conseil pour que les dirigeants des États démocratiques au sein de l'Europe et ailleurs dans le monde trouvent très rapidement une solution afin de ramener la paix.

Nous vivons dans un pays en paix et cela suffit à souhaiter une bienvenue fraternelle, généreuse et bienveillante à toutes celles et à tous ceux qui, pour se protéger et protéger leur famille, doivent fuir leur pays. Bienvenue !

MME FOURE : Merci. Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Madame le Maire, je souhaitais vraiment vous remercier pour la tenue de ce début de conseil et la profondeur qui l'anime, et la gravité, la solennité. Vous remercier d'accueillir ces familles dans la tristesse et de nous montrer, au-delà des images que nous pouvons voir à la télé, la réalité des choses, d'y être confrontés et de mesurer la chance que nous avons d'être dans un pays libre. Et les discussions que nous allons avoir par la suite, elles vont être bien fades par rapport à ce que nous avons entendu. Bien, bien fades !

Et vous savez, comme à chaque fois, nous préparons le conseil. Nous avons prévu de prendre la parole sur des points. Eh bien, nous ne le ferons pas spécialement parce que ce n'est pas l'heure, ce n'est pas le jour pour des chicayas et des petites disputes auxquelles nous nous livrons parfois et par respect pour ce que nous venons d'entendre, nous nous abstiendrons donc de ces commentaires que nous faisons habituellement.

MME FOURE : Monsieur BAÏS.

M. BAÏS : Merci, Madame le Maire.

Donc, je tiens également à souhaiter la bienvenue, au nom du groupe, à tous nos amis ukrainiens et je me joins à tous les membres du conseil et les paroles qui ont été dites juste avant, par vous-même, Madame le Maire, par mes collègues, souhaiter que la paix revienne le plus rapidement en Ukraine suite à cette invasion de la Russie. Et, encore une fois, bienvenue à nos amis ukrainiens.

MME FOURE : D'autres personnes souhaitent prendre la parole ? Non. Alors, je vous propose de mettre aux voix le vœu et je vais vous proposer de faire un vote positif pour bien marquer l'instant et la gravité et l'importance de ce vœu.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Avant de poursuivre nos travaux, je vais suspendre la séance quelques instants pour me permettre d'accompagner nos amis à la sortie. La séance est suspendue.

(La séance est suspendue de 18 h 54 à 18 h 59.)

MME FOURE : Je vais vous demander de reprendre place. Difficile de revenir à la vie quotidienne après une séance comme celle-ci. Après une séquence, je voulais dire, comme celle-ci. Je vais vous demander de vous asseoir. La séance est reprise.

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE : Je voulais vous faire un petit point sur un sujet qui nous intéresse tous, qui est celui du barreau TGV Roissy Picardie, puisqu'il y a eu un comité de pilotage tout récemment qui s'est tenu en préfecture et qui a fait le point sur le calendrier de réalisation de cette infrastructure.

Donc, comme vous le savez, la déclaration d'utilité publique, j'en avais parlé lors du dernier conseil, a été rendue le 21 janvier dernier. Donc, les prochaines étapes sont les suivantes :

- Lancement des études de niveau projet en mars/avril 2022 ;
- En avril, engagement des principales procédures administratives post-DUP ;
- Au deuxième trimestre 2022, engagement de l'appel d'offres du marché de conception-réalisation de la ligne nouvelle ;
- Ensuite, fin 2022, signature de la convention de financement des travaux ;
- Et deuxième trimestre 2023, obtention des autorisations administratives post-DUP.

Donc, les travaux principaux devraient être lancés mi-2023. Du coup, la livraison, actuellement, serait... comment... aurait lieu, selon les estimations de ce calendrier, au premier semestre 2026.

Je vous rappelle que ce qui nous avait été dit, c'est que le barreau TGV serait réalisé à l'horizon 2025. Donc apparemment, ce serait plutôt premier semestre 2026, mais il semblerait que ceux qui suivent les travaux essaient de tenir quand même le délai d'au moins fin 2025, donc de gagner encore quelques mois dans la réalisation de ces travaux. Quoi qu'il en soit, donc là, le dossier est vraiment sur les rails, c'est le cas de le dire, et je pense qu'on va enfin voir arriver cette infrastructure que nous attendons depuis très, très longtemps.

Je donne maintenant la parole à Hélène BOUCHEZ qui va nous faire un point sur la carte scolaire.

MME BOUCHEZ : Merci, Madame le Maire, chers collègues.

Donc, concernant la modification de la carte scolaire du premier degré pour la rentrée de septembre 2022, la ville d'Amiens compte 77 écoles maternelles, élémentaires et primaires réparties sur 34 périmètres scolaires : 14 REP+, 7 REP, 13 hors REP.

Aujourd'hui, un comité départemental de l'éducation nationale a eu lieu, mais à ce jour, nous n'avons pas eu les résultats.

Cependant, pour la rentrée scolaire 2022, le nombre d'écoles publiques amiénoises du premier degré passera à 76 suite à la fusion des élémentaires Saint Roch A et Saint Roch B.

La carte scolaire prend en compte les dernières mesures gouvernementales (dédoublément des CP/CE1 en REP et REP+, dédoublement des grandes sections en REP+) et des éléments démographiques (le plafonnement à 24 élèves par classe en grande section, CP/CE1 pour les écoles hors éducation prioritaire ainsi que le renforcement de l'accompagnement des élèves à besoins particuliers).

Pour la modification, donc, on a 7 ouvertures de classes :

- 5 ouvertures de classes au vu des effectifs prévisionnels : élémentaire Voltaire, élémentaire Marivaux, maternelle Marivaux, primaire Saint-Leu, maternelle Réaumur,
- Et 2 ouvertures de classes liées aux effectifs réduits en grande section en REP + : la maternelle Avenue de la Paix et la maternelle Jacques Prévert.

9 fermetures de classes au vu des effectifs prévisionnels : élémentaire Pigeonnier, élémentaire Avenue de la Paix, élémentaire Saint Pierre Vincensini, élémentaire Edmond Rostand, élémentaire Condorcet, élémentaire Saint Roch B, primaire Faubourg de Hem, primaire Georges Brassens Les Saules.

Afin d'accompagner les 7 ouvertures de classes envisagées pour la rentrée de septembre 2022, la ville mobilisera, dans le cadre de la PPI, 200 000 euros pour la réalisation des travaux. C'est tout.

MME FOURE : Un mot peut-être aussi sur la cité éducative ?

MME BOUCHEZ : Alors, la cité éducative Amiens Nord va s'étendre au secteur d'Étouvie.

Les cités éducatives viennent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans en fédérant à l'échelle du territoire ciblé l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Le projet de la cité éducative d'Amiens Nord a été labellisé par l'État en septembre 2019 initialement pour trois ans, pour la période 2020/2022. Il s'agit d'élaborer et de déployer une stratégie ambitieuse pour améliorer les conditions d'éducation dans les quartiers autour de 3 volets ; de bâtir un système de coopération des acteurs éducatifs autour de l'école afin de faciliter l'exercice convergent des responsabilités éducatives des familles, des enseignants, des personnels des collectivités locales, des intervenants sociaux et plus largement de tous les adultes concernés.

La labellisation du projet Amiens Nord a été reconduite jusqu'à fin 2023.

Parallèlement, le secteur d'Étouvie est labellisé par l'État comme cité sœur pour la période 2022/2024.

L'État mobilise pour la mise en œuvre des projets 400 000 € par an sur le secteur Nord et mobilisera 300 000 € par an sur le secteur d'Étouvie.

MME FOURE : Merci beaucoup.

Y a-t-il des prises de parole sur ces communications ? Il n'y en a pas, donc je poursuis.

Donc, je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance est prévue le jeudi 7 avril, à 18 heures, ici même, sous réserve bien sûr de l'évolution de la situation sanitaire, mais on peut espérer que ça se tienne ici même, puisque la situation s'améliore, surtout sur le champ du nombre de personnes en réanimation, comme vous le savez. Le virus continue à circuler mais de manière beaucoup moins grave.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2022. APPROBATION.

MME FOURE : Ce procès-verbal vous a été transmis. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, alors je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

MME FOURE : Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 m'accordant la délégation dans les formes prévues aux articles précités, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises entre le 10 février et le 24 février 2022, listées dans le projet de délibération qui vous a été transmis.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Donc, je ne fais pas voter puisqu'on prend juste acte.

DONT ACTE

6 - DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE.

MME FOURE : La circulaire de la direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle du 11 janvier 2018 acte la transformation des contrats aidés (Emplois d'avenir, Contrat Unique d'Insertion) en Parcours Emploi Compétences. Donc, un nouveau sigle. On va s'habituer au contrat PEC.

Le cadre juridique reste inchangé et est basé sur l'obligation d'accompagnement par un tuteur et de la formation.

C'est dans ce cadre que je vous propose le déploiement de ce dispositif, afin d'offrir aux demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés d'accès à l'emploi la possibilité d'obtenir un contrat à durée déterminée et de se professionnaliser au sein des services de la collectivité.

40 contrats PEC (dont 27 pour la ville d'Amiens), convenus sur 30 heures par semaine pour une durée de 12 mois renouvelable une fois, seraient progressivement mis en place à partir d'avril 2022 dans les domaines du nettoyage et de l'entretien des cimetières. Le public ciblé pour lancer la démarche serait les jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Y a-t-il des observations ? Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Madame la Maire, alors, notre groupe reste dubitatif face à cette délibération.

Alors tout d'abord, en termes de calendrier, il en serait presque drôle de voir réintroduit par le législateur un tel dispositif lors d'une année à gros rendez-vous électoraux, dispositif qui avait été supprimé par le même législateur il y a près de 5 ans parce que déclaré inefficace. Bon.

Tout d'abord un contrat aidé bénéficie au salarié. Cela permet d'améliorer ses revenus, parfois de sortir de la précarité, de reprendre ou de prendre contact avec une activité professionnelle. Mais il faut également reconnaître que ce type de contrats ont été parfois souvent, très souvent, utilisés pour former de véritables escouades de salariés en contrats courts et permettre aux collectivités de masquer leurs besoins en personnel et donc le manque de budget qu'elles devraient leur consacrer. Différents rapports d'ailleurs avaient mis en avant le peu d'accompagnement, d'engagement des collectivités territoriales ou de l'Education nationale en matière d'insertion et de formation de ce personnel, les services de l'État ayant été moins regardants, à l'époque, dans l'instruction des dossiers qu'avec les associations.

Voilà ce qui pourrait nous rendre dubitatifs, mais ce dispositif mis en laboratoire dans quelques villes pourrait, me semble-t-il, avant d'être aujourd'hui généralisé, apparaître plus restrictif, sembler en termes de résultat d'insertion bien meilleur que ses précédents.

Alors, nous voterons pour cette délibération, sans masquer les précédentes remarques de tout à l'heure, mais nous ne manquerons pas de vous interroger régulièrement sur les dispositions que vous prenez en termes d'insertion et d'inclusion de ces personnels. Merci.

MME FOURE : Très bien.

Je vous précise que ces 27 postes pour la ville que nous avons prévus, donc c'est un nombre relativement réduit, donc qui vous permet de comprendre qu'il ne s'agit pas de remplacer des personnels de la ville. Quand on compare par rapport au nombre de salariés de notre ville, je veux dire qu'il n'y a pas photo.

Et d'autre part, la ville d'Amiens s'est toujours... est toujours rentrée dans les dispositifs qui étaient proposés de contrats aidés parce qu'elle a toujours estimé, quelles que soient les équipes municipales en place d'ailleurs, que c'était un moyen de mettre le pied à l'étrier de certains publics et que ça valait le coup de tenter. Voilà.

On peut passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

7 - AUTORISATION DE PROGRAMME. GESTION PATRIMONIALE. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.

MME FOURE : On nous demande maintenant de passer des délibérations, donc c'est nouveau. Donc, vous ne vous étonnez pas de trouver toute une batterie de délibérations de même nature dans différents domaines, donc, qui nous permettent de concrétiser les budgets que nous avons votés lors du précédent conseil.

Donc, la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2022 – 2026 nécessite de valider les opérations d'investissements dont la réalisation est prévue pour l'année en cours.

Dans ce cadre, une Autorisation de Programme libellée « Gestion patrimoniale » a été créée pour financer les travaux nécessaires de nos bâtiments (rénovation énergétique, accessibilité, mise en conformité, relocalisations).

Je vous propose pour l'année 2022 d'affecter 3 500 000 € (le détail figurant dans l'annexe transmise avec la délibération), de m'autoriser à solliciter toutes les participations financières potentielles et de procéder au dépôt des demandes d'autorisations administratives pour les travaux le nécessitant.

Y a-t-il des observations ? Oui. Madame...

MME DELATTRE : DELATTRE.

MME FOURE : DELATTRE, pardon. Merci. Je ne vois pas très bien en plus d'ici. Ce n'est pas toujours aisé. Allez-y.

MME DELATTRE : Je me doute.

Beaucoup d'autorisations de programme sont à l'ordre du jour lors de ce conseil. Étant donné que nous n'avons approuvé ni le budget, ni la PPI, il nous paraît difficile de voter pour et d'être cohérentes avec nos précédentes déclarations sur des déséquilibres budgétaires. Aussi, même si nous ne sommes fondamentalement pas contre les travaux dans les bâtiments, les écoles, les crèches, etc., nous avons décidé de ne pas prendre pas au vote concernant les autorisations de programme.

MME FOURE : Très bien. C'est bien noté.

Pas d'autres observations ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.

8 - ASSOCIATION FRANCE MEDIATION. SUBVENTION. ANNEE 2022. CONVENTION.

MME GALLIOT : La ville d'Amiens souhaite apporter son soutien, aux côtés de l'État et d'Amiens Métropole (dans le cadre du Contrat de Ville), à l'association France Médiation.

Je vous propose de financer, au titre de l'année 2022 et à hauteur de 11 000 € son projet dénommé « Marches exploratoires ».

Il conviendrait d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de versement de subvention afférente.

Ce projet, né au Canada, vise à accompagner les femmes à devenir des acteurs de la citoyenneté locale et à s'approprier l'espace public.

Les marches exploratoires sont des diagnostics de l'environnement urbain en lien avec les instances locales impliquées dans la vie et l'aménagement du quartier. Elles sont aussi un outil de participation des habitants.

Les marches exploratoires apportent une approche genrée des questions de sécurité et d'occupation des espaces publics, elles interviennent en complément des diagnostics « en marchant » de la gestion urbaine de proximité.

Les marches exploratoires ont été expérimentées dans le département de la Somme et à Amiens il y a quelques années dans le cadre de la politique de la ville.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT) n'a pas pris part au vote.

9 - CITOYENNETE, EGALITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. 1^{ERE} REPARTITION. ANNEE 2022. CONVENTIONS.

MME GALLIOT : Pour l'année 2022, les associations suivantes ont sollicité l'attribution d'une subvention afin de développer des actions relevant de l'égalité, de la lutte contre les discriminations et de l'aide aux victimes.

Je vous propose donc de les accompagner en accordant des aides financières pour un montant total de 51 085 € et en autorisant Madame le Maire à signer les conventions afférentes, à savoir les associations :

- Agena : 5 400 € ;
- CDAD : 3 000 €.

MME FOURE : On va peut-être vous dispenser de détailler toute la liste. Je pense que tout le monde a eu le...

MME GALLIOT : Un montant de 51 085 €.

MME FOURE : Oui. Comme tout le monde a eu la liste et a pu l'étudier.

MME GALLIOT : Ce sont des associations qui sont très connues en plus.

MME FOURE : Oui. Merci beaucoup.

Des observations ? Il n'y en a pas. Alors ; on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT) n'a pas pris part au vote.

10 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION DES SYSTEMES DE PREVENTION. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.

M. DE JENLIS : Ecoutez, je n'avais pas prévu de commencer par-là, mais je voulais vous remercier sincèrement d'avoir invité les familles ukrainiennes parce que sincèrement c'était un

témoignage particulièrement poignant. Autant on a déjà pu assister à des témoignages sur d'autres conflits, mais là le conflit est vraiment à la porte de chez nous, il est sous nos yeux, et quand on entend de tels témoignages, moi, ça m'a bouleversé et franchement merci d'avoir permis à ces personnes de s'exprimer et d'avoir permis à votre conseil municipal de bien prendre conscience de ce qui se trame là-bas par des témoignages autres que ceux qu'on entend à la télévision.

Pour revenir à la délibération qui nous concerne, lors de la Programmation Pluriannuelle des Investissements sur 2022 – 2026, il a été décidé une Autorisation de Programme de 1,5 million d'euros qui est consacrée donc à la modernisation des systèmes de prévention.

Nous vous proposons, pour l'année 2022, d'affecter 280 000 € en crédits de paiement sur cette autorisation de programme pour équiper en caméras de voie publique des secteurs spécifiques, notamment à l'Est au niveau des rues Rimbaud et Blaise Pascal, au Sud au niveau des rues Germaine Dulac et dans le secteur Pierre Rollin ainsi que le carrefour de la Libération, et au Nord au niveau de la rue Gustave Flaubert pour pouvoir finir de sécuriser les abords de la maison d'arrêt.

Les crédits serviront également à améliorer l'équipement de la police municipale pour renforcer notamment la protection des agents des brigades de nuit et de soirée et aussi permettre le renouvellement de 3 lanceurs de balles de défense.

MME FOURE : Merci. Y a-t-il des observations ? Oui. C'est Monsieur ?

M. DECAVE : Monsieur DÉCAVÉ.

MME FOURE : Pardon, je ne vois pas d'ici, excusez-moi. Il n'y a pas suffisamment de lumière au fond de la salle, mais c'est Monsieur DÉCAVÉ. Oui. C'est vrai aussi que sans le masque, c'est beaucoup mieux.

M. DECAVE : Donc, rapidement une petite explication de vote sur cette autorisation de programme. Sans surprise, nous voterons contre pour plusieurs raisons dans ce qui a été développé.

Tout d'abord, la question assez particulière de l'usage du LBD dans le cadre d'une police de proximité, une arme dont l'usage dans le cadre du maintien de l'ordre, ces derniers mois, a montré la difficulté et un côté fort contesté par un certain nombre d'intervenants et d'experts sur le sujet, et nous paraît totalement a contrario de la dimension d'une police de proximité.

Nous voterons contre également sur la question de l'extension de la vidéosurveillance. J'ai déjà eu des réponses sur ce sujet de Monsieur DE JENLIS sur la question de l'élucidation.

Ce qu'on souhaiterait, c'est pouvoir voir dans quelle mesure une évaluation est faite à ce niveau en termes de prévention de la délinquance et d'effectivité de la vidéosurveillance sur ce sujet. C'est une effectivité qui est remise en cause par des institutions aussi gauchistes que la CNIL ou le Centre de recherche de la gendarmerie nationale sur quelques études récemment, et où du coup nous souhaiterions pouvoir être convaincus par un certain nombre d'arguments rationnels sur les typologies de délits sur lesquelles on pense que l'installation de ces caméras de vidéosurveillance peut avoir un impact clair. Peut-être l'idée des travaux du CLSPD en la matière qui auraient pu guider un certain nombre de choix par rapport à cette question. Et puis, voilà, tout simplement des éléments rationnels qui permettraient d'avancer sur cette question.

Je vous remercie.

MME FOURE : Hubert DE JENLIS. Pardon ! Monsieur BAÏS alors.

M. BAÏS : Oui, c'est également une explication de vote. Nous voterons contre également, en particulier concernant l'équipement des LBD pour la police municipale. Nous estimons que le rôle premier des policiers municipaux, c'est la proximité et il est compliqué de discuter avec des jeunes, notamment dans les quartiers, lorsqu'on arrive avec un LBD dans les bras. Voilà.

MME FOURE : Alain GEST, puis Hubert DE JENLIS.

M. GEST : Oui. Je voulais simplement... Je vais laisser bien sûr Hubert DE JENLIS répondre sur les problématiques d'installation de caméras dans la ville. Mais si vous voulez des résultats tangibles en matière de la prévention de la délinquance, de l'installation de telles caméras, vous n'avez qu'à vous renseigner auprès de la direction de l'AMSOM qui a fait un effort considérable d'installation de caméras et qui a abouti à une chose : c'est que certains bâtiments, je pense par exemple à la résidence Balzac qui n'était pratiquement plus occupée il y a de cela 2 ou 3 ans. Depuis l'installation de ces caméras en grand nombre, eh bien, nous avons de nouveau un immeuble qui est occupé par des locataires. Et je pourrais multiplier les exemples de cette nature sur l'ensemble des actions menées par AMSOM. C'est particulièrement significatif et je vous engage vraiment à mesurer cela. Peut-être que ça vous amènerait à changer l'opposition de principe que vous avez toujours tenue sur cette situation.

MME FOURE : Hubert DE JENLIS.

M. DE JENLIS : Oui. Bon, je ne suis pas tellement surpris de ce que j'ai pu entendre. Maintenant, il faut quand même relativiser les choses. D'abord, on a 3 LBD uniquement au sein de la police municipale...

MME FOURE : C'est Hubert DE JENLIS qui a la parole, si vous permettez, Madame BECKER.

M. DE JENLIS : Donc, je continue. On a 3 lanceurs de LBD uniquement à la police municipale. C'est une décision qui avait été prise à l'époque des attentats et il s'agit avant tout de protéger nos agents et particulièrement ceux que l'on appelle... qui sont en réponse aux appels : c'est l'équipe d'intervention.

Dites-moi l'inverse, mais sur l'ensemble de nos policiers municipaux, dans les patrouilles qui sont effectuées dans les secteurs, si vous voyez quotidiennement des gens avec des LBD, ça m'intéresse parce que ce ne sont pas les nôtres. Les nôtres, c'est la réponse aux appels et la nuit.

Alors, allez discuter avec nos agents si vous le souhaitez. Si vous estimez que pour eux c'est un équipement qui est excessif, ça m'intéresse d'avoir leur retour. Sachez que c'est un armement qui est non létal. C'est ce qu'on appelle un armement intermédiaire. C'est de la dissuasion. Il n'a jamais été utilisé fort heureusement.

Mais je peux vous assurer que ceux qui sont en réponse aux appels ou ceux qui sont la nuit sont bien contents de pouvoir être équipés de cette arme intermédiaire qui permet souvent de détendre certains climats tendus.

Concernant la vidéo, là aussi, vous ne me surprenez pas. Je rappelle que la précédente... l'équipe municipale de 2008 à 2014, par sectarisme, avait figé le nombre de caméras à 49 parce

qu'il ne s'agissait surtout pas d'arriver à 50. Depuis, nous sommes montés à 139 et ceux qui peuvent éventuellement douter de l'efficacité de la vidéoprotection, je les invite à se rapprocher de nos partenaires, que ce soit le parquet, la préfecture, la police nationale. Tout le monde vous dira que bien évidemment c'est un équipement qui est très utile.

Alors, si vous voulez un petit peu de détails, je peux vous en donner même si ce n'est pas forcément, à mon avis, très utile parce que je ne vous ferai pas changer d'avis.

Les implantations, à chaque fois qu'elles sont faites, elles sont faites en concertation avec des remontées qu'il y a en cellule de veille, des demandes de particuliers, des demandes de maires, d'adjoints de secteur ou de nos partenaires.

Et le rôle de la vidéoprotection dans notre ville répond à plusieurs objectifs. C'est :

- Dissuader la commission d'actes de délinquance ou d'incivilités ;
- Participer à la baisse du sentiment d'insécurité. C'est important pour les Amiénois ;
- Protéger/surveiller des espaces et éviter de les rendre dangereux ou insécures ;
- Permettre la vidéo verbalisation des infractions au Code de la route... Pardon ? ;
- Permettre la surveillance des manifestations sur le domaine public ;
- Participer à la sécurisation des équipes et notamment de la police municipale. Lorsqu'elle est en intervention, elle est systématiquement sous surveillance.

Alors après, si vous voulez quelques chiffres parce que vous dites que ça ne sert à rien, je vais vous en donner.

Les opérateurs du CSU, en 2021, ont permis l'interpellation ou la mise à disposition de 53 individus pris en flagrant délit.

Nous avons fait 406 extractions à des fins judiciaires.

Nous avons relevé 2 784 infractions par vidéo verbalisation, contrairement à ce que je crois plus ou moins entendre au fond de la salle.

Et nous avons surveillé près de 50 manifestations à caractère social.

Donc, je sais que je ne vous convaincras pas. Notre équipe l'est. On continuera à développer la vidéoprotection dont on sait tous l'utilité qu'elle a pour notre ville.

MME FOURE : Merci. Madame THÉROUIN m'a demandé la parole. Je lui donne.

MME THEROUIN : Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Non, mais... Non, je préfère le garder. Oui, c'est obligatoire, donc je garde le masque.

Non, mais sur les vidéo verbalisations, je... Alors excusez-moi, je vais vous faire un peu répéter parce que je n'ai pas très bien entendu. J'ai noté 153, mais j'espère me tromper, pour 139 caméras.

M. DE JENLIS : Je n'ai pas compris la question.

MME THEROUIN : Pouvez-vous me rappeler, s'il vous plaît, le nombre de vidéoverbalisations ?

M. DE JENLIS : On a 2 784 infractions qui ont été relevées par vidéoverbalisation. C'est vrai que ce n'est peut-être pas grand-chose.

MME THEROUIN : D'accord. Non. Non. Si c'est... Non, mais au contraire, mais je suis ravie de l'apprendre et je pense que les piétons et les cyclistes qui se plaignent régulièrement des infractions des automobilistes sont contents. Donc, je pense que c'est un chiffre que... enfin, je vous invite à le communiquer davantage parce qu'on a... c'est des choses qu'on ne voit pas parce qu'avant les procès-verbaux qui étaient sur les pare-brise des véhicules, on voyait qu'il y avait des verbalisations. C'est vrai qu'avec la vidéoverbalisation, c'est une frustration puisque la surprise arrive après coup chez l'automobiliste. Je referme la parenthèse là-dessus, mais elle est importante.

Alors, je pense qu'il faut aussi qu'on... Peut-être que vous faites semblant de ne pas comprendre, mais la vidéosurveillance, on parle de la vidéosurveillance de voies publiques. Nous ne contestons pas, Monsieur GEST, que ce soit utile pour des espaces communs. Certes, la CNIL peut dire beaucoup de choses et je pense que les personnes... au titre des libertés publiques. Mais il y a une grande différence entre la vidéosurveillance de voies publiques et la vidéosurveillance qui protège les bâtiments et qui est dans les cages d'escalier, etc. Ça, c'est vraiment autre chose. Ce que nous dénonçons, c'est les 139 caméras qui se trouvent sur la voie publique. Je n'ai aucun problème personnellement avec la sécurisation des abords de la maison d'arrêt. Pour autant, je sais très bien que ça ne vas pas ralentir ou arrêter malheureusement les parachutages qui empoisonnent la vie des habitants autour. Madame la Maire qui habite juste à côté sait très bien que c'est un vrai problème dans le voisinage et qui dure depuis des décennies, des décennies.

Donc, nous, notre problème c'est vraiment la vidéosurveillance de voie publique parce qu'elle a un effet très relatif et très limité sur la prévention de la délinquance qui est le boulot, le rôle du maire et de toutes les municipalités, peu importe leurs couleurs politiques. Que les partenaires que sont l'État, le parquet, la police nationale qui la jugent utile, mais encore heureux ! Mais pour l'élucidation, une fois que les victimes sont là, elles ne peuvent... Alors c'est très bien, mais elles auraient préféré ne pas être victimes. Donc, c'est bien ce que nous évoquons.

D'ailleurs, sur les LBD, alors peut-être que j'ai mal vu, mais lors du marché de Noël, sur les rues, les voies piétonnes, moi, j'ai vu les agents de police municipale avec le LBD alors que les ilotiers de la police nationale n'avaient pas ce type d'équipement. Alors, on ressort... Alors, il y a les sentinelles de l'armée qui étaient présentes et qui ont des équipements type... Enfin, moi je n'y connais rien en armement, mais en tout cas pour l'armement de l'armée c'étaient des armes vraisemblablement assez impressionnantes, mais en tout cas ça m'a vraiment choquée et je pense que je ne suis pas la seule. Donc, malheureusement le LBD, en tout cas peut-être que c'est une consigne particulière du marché de Noël. Il est vrai qu'il y a peut-être un risque attentat sur le marché de Noël d'Amiens. Peut-être. C'est peut-être ça l'explication que vous allez me donner. Mais en tout cas, malheureusement, je crois que le LBD n'est pas seulement affecté pour les agents de police municipale sur les équipes d'intervention et sur la brigade de nuit. Et là encore, une brigade de nuit, nous, nous contestons cette doctrine d'emploi de la police municipale. Les interventions, c'est aussi un autre monde et derrière c'est des faits de délinquance et de violence auxquels les agents peuvent être confrontés et qui peuvent poser

question sur les limites, le périmètre et l'équilibre entre les compétences de la police nationale et les compétences de la police municipale.

Et les caméras piétons, puisqu'on n'en a pas encore parlé, là aussi, je pense qu'autant ça protège, c'est ce qu'on nous dit depuis longtemps et c'est vrai que les expérimentations ensuite et vu les généralisations entre les policiers nationaux, il y a aussi les pompiers maintenant qui peuvent en être équipés, les agents de police municipale, on nous dit que c'est une protection pour les agents. Je veux bien le croire. Et que peut-être que ça pourrait, sur des situations conflictuelles type violences policières, etc., amener des éventuels éléments de preuve, pourquoi pas ?! Pour autant, là aussi, comme le LBD, c'est sûr que quand on parle d'une police municipale qui se veut de proximité, recentralisée, déployée sur le terrain, bla bla bla bla bla bla, ça nous pose question. Donc, nous voterons contre.

MME FOURE : Oui. Le bla bla bla bla bla bla bla aurait pu être évité peut-être. Monsieur BAÏS.

M. BAÏS : Oui. Juste en complément et je rejoins ce que vient de dire Émilie THÉROUIN concernant le marché de Noël. Moi, j'ai été choqué, dimanche dernier, sur le marché du Pigeonnier, de voir un agent de police municipale avec un LBD. Je ne pense pas qu'on en ait besoin sur le marché du Pigeonnier un dimanche matin où il y a beaucoup de familles, beaucoup d'enfants qui viennent faire leurs courses. Ce n'était pas... Enfin, je n'en ai jamais vu avant. C'est la première fois que j'en voyais ce dimanche. Ils accompagnaient ceux qui... le placier. J'ai trouvé ça un peu choquant et ce n'est pas une bonne idée en tout cas.

MME FOURE : Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Oui. Merci, Madame le Maire.

Cher Hubert DE JENLIS, on va être d'accord aujourd'hui, vous voyez. Vous voyez : on peut être d'accord. Je suis surpris de la position de certains aujourd'hui. On parle souvent de la sécurité des agents, des salariés, etc. Nous ne vivons pas dans un monde de Bisounours. On sait très bien que quand on a des policiers municipaux qui interviennent, on leur demande d'intervenir la nuit, etc., il y a des dangers. Des policiers municipaux, aujourd'hui, en uniforme sont devenus des cibles. Il y a des armes qui circulent dans des quartiers, il ne faut pas le nier. Donc moi, je dis que c'est très important d'équiper ces policiers et ce n'est pas des armes non plus. C'est vraiment pour se défendre, pour se défendre en cas d'agression.

Et concernant les visios de surveillance caméra, aujourd'hui, de nombreuses villes de gauche ont équipé leur municipalité. Je prends Camon, par exemple, où notre ami Jean-Claude RENAUX a installé des caméras. Écoutez, il est du Parti communiste encore, je crois. Je le signale. Et aujourd'hui, une grande majorité des Amiénois, comme l'ensemble des habitants des grandes villes, demandent ces caméras et ces visios de surveillance. C'est indispensable pour la sécurité, pour assurer, pardon, la sécurité des biens et des personnes. Je vous remercie.

MME FOURE : Hubert DE JENLIS.

M. DE JENLIS : Bien. Je vais répondre à Madame THÉROUIN, mais je sais, Madame THÉROUIN, que vous étiez une fervente défenseuse des caméras de vidéoprotection lorsque vous étiez adjointe à la sécurité et que malheureusement vous n'avez pas eu la chance que j'ai : c'est d'avoir un maire qui vous a suivie et sur lequel vous étiez en phase, parce que je crois que c'est votre maire, Monsieur DEMAÏLLY, qui avait braqué le nombre à 49. Bon. Maintenant, nous, on a décidé de faire autrement.

Mais ce qui m'étonne aussi, c'est de vous entendre vous réjouir de la vidéo-verbalisation qui, sauf erreur, ne fait pas forcément toujours changer les conducteurs dans leur comportement. Alors, vous vous réjouissez de nos caméras qui verbalisent les conducteurs automobiles. Je ne suis pas sûr, je vous dis, que du jour au lendemain, ils changent leur façon d'être. Vous condamnez, limite, celles de la maison d'arrêt en disant que ça n'arrête pas les parachutages. D'accord. En fait, vous me faites penser à ceux qui m'interpellent quasiment quotidiennement sur les réseaux sociaux en m'envoyant une photo d'une voiture garée sur un passage piéton, garée sur une voie cycliste, en disant : « Que fait la ville ? » quoi. C'est-à-dire qu'en gros, ce n'est jamais la faute des auteurs d'infractions et il faudrait qu'on ait soit un adjoint, soit un agent de police municipale dans chaque rue, derrière chaque automobiliste, pour être certain qu'il respecte le Code de la route. Au bout d'un moment, j'ai un peu de mal à vous suivre.

Vous parlez du marché de Noël. Bah oui, le marché de Noël, étant donné l'affluence qu'il y a sur ce marché, que nous avons des policiers municipaux qui sont en uniforme, je vous le rappelle, et l'uniforme n'inspire malheureusement plus le respect à lui tout seul. Moi, j'ai beaucoup circulé sur le marché de Noël. Je n'ai pas beaucoup entendu des visiteurs qui étaient choqués de voir des policiers municipaux avec un LBD. Mais enfin bon, on n'écoute peut-être pas les mêmes personnes.

Vous dire que la caméra piéton, pour moi, c'est essentiel pour la sécurité de nos agents parce que figurez-vous que quand il y a parfois des situations qui se tendent un petit peu, rien que le fait de prévenir que l'on filme et qu'on mette en marche la caméra, généralement, les situations s'apaisent très vite. Mais vous, ça ne vous dérange peut-être pas d'avoir un public qui filme les policiers municipaux quand ils sont en action pour pouvoir peut-être les dénoncer si par hasard ils avaient une action malveillante. Moi, si vous voulez, protéger les agents de la police municipale, ça fait partie aussi de la délégation qui est la mienne, et savoir que les policiers municipaux sont équipés d'une caméra qui permet à la fois de faire descendre la température dans certains échanges, et quand bien même ça irait au-delà, de pouvoir les aider à se défendre et justifier qu'ils n'ont pas commis d'erreur et justifier qu'ils ont été agressés. Sans la vidéo, ce n'est pas possible. Donc moi, je serai toujours aux côtés des policiers municipaux quand il s'agit de veiller à leur intérêt et à leur sécurité. C'est ce qui nous pousse aussi à avoir donné certains équipements à nos policiers municipaux. Nous leur faisons confiance. Jusqu'ici on ne l'a jamais regretté. Et quand on a une police municipale telle que celle d'Amiens, moi, je suis désolé, on ne va pas les envoyer avec un élastique ou un bout de crayon, ou alors il faut peut-être ne plus leur mettre d'uniforme aussi peut-être. C'est peut-être aussi ce que vous souhaitez. Mais dès lors qu'on a une police municipale digne de ce nom qui fait un travail formidable et qui est sur le terrain, nous nous devons, toujours en respectant le souhait de Madame le Maire de ne pas avoir d'armement létal, ce qui est le cas, de les équiper avec tout ce qui peut leur permettre d'exercer leurs missions dans un maximum de sécurité.

MME FOURE : Merci. Et en tout cas, je pense que la police nationale est très consciente aussi de l'intérêt de nos caméras de surveillance parce que ça leur permet parfois, même si la caméra n'est pas braquée précisément sur le lieu de réalisation de l'infraction, de repérer la personne qui s'enfuit du lieu de réalisation de l'infraction.

Madame THÉROUIN, un mot.

MME THEROUIN : Merci. Juste pour rétablir. Apparemment, je n'arrive pas à me faire comprendre de mon successeur. Je n'ai pas dit que je contestais l'utilité de la caméra piéton. Je disais juste que nous nous interrogeons quant à ce que vous souhaitiez mettre en place, à savoir une police de proximité. C'est comme le LBD : pour nous, ça éloignait.

Alors maintenant, je vous remercie de l'explication sur l'utilisation sur le marché de Noël puisqu'en effet vous... et pourquoi pas ? C'est ce que j'évoquais. Je questionnais puisque ça m'interrogeais puisque vous évoquiez tout à l'heure que c'étaient les agents de police municipale qui étaient en intervention en brigade de soirée, donc sauf marché de Noël. Je vous remercie de l'explication.

Oui, quelque part, je me réjouis de ces nombreuses vidéoverbalisations et les chiffres que vous m'avez communiqués. Je n'y vois pas une incohérence. Je me réjouis que c'est utile vu l'argent... Comment dit le Président de la République ? Le pognon de dingue que ça coûte, la vidéosurveillance. C'est la Cour des comptes qui le dit ; ce n'est pas moi (pas évidemment avec ces propos qui sont très grossiers). Mais la vidéoverbalisation, c'est donc une forme d'utilité.

Ce que nous contestons, je le répète, apparemment nous n'arrivons pas à nous faire comprendre, c'est étonnant : nous contestons l'efficacité, et comme la Cour des comptes le relève aussi, en termes des difficultés de prouver l'efficacité sur la prévention de la délinquance, éviter la victimisation. Donc, constater des infractions, les relever via la vidéoverbalisation, mais tant mieux ! Si malheureusement les automobilistes ne respectent pas nos règles, nos arrêtés municipaux, le Code de la route, etc.

Par ailleurs, vous me faites un curieux procès de dire que j'étais... j'avais défendu la vidéosurveillance et que c'était le maire de l'époque qui ne me soutenait pas. C'est le monde à l'envers, voyez-vous. Donc... je... enfin, voilà. Je ne vais pas faire d'autres commentaires. Vous avez dû confondre entre les deux, entre l'adjointe au maire et le maire. C'est un accord politique. Alors peut-être c'est des choses que vous n'arrivez pas à comprendre parce que vous changez souvent d'organisation politique, mais les Verts avaient demandé un moratoire justement en attente d'une étude sur la prévention de la délinquance et une étude de victimation, et ça été fait dans le CISPD. Et on a vu justement toutes les limites du cabinet Althing pour prouver que ça fonctionnait en termes d'efficacité et en termes d'élucidation. Il y a toujours quelques faits, mais heureusement que ça sert ! Heureusement pour l'utilisation ! Et encore une fois, le rôle du maire, ce n'est pas prévenir la délinquance... C'est prévenir la délinquance et ce n'est pas constater les faits malheureusement quand ils sont commis.

Donc, on peut débattre pendant longtemps là-dessus, mais c'est juste qu'on a des conceptions tout à fait différentes. En tout cas, ne réécrivez pas l'histoire sur les accords politiques de l'époque et le sectarisme...

MME FOURE : Oui. On a compris. On a compris.

MME THEROUIN : Merci.

MME FOURE : Vous vous répétez, Madame THÉROUIN. On a compris, même si vous... si c'est un peu compliqué de vous suivre quand même par moments.

Non, quelques mots. Je voudrais tout de même dire quelques mots. Je trouve incongru que dans cet espace vous preniez à partie un élu de la majorité de manière aussi personnalisée et violente. Je trouve que c'est vraiment totalement incongru. Et il me semblait que le début de cette séance permettait justement qu'on soit particulièrement respectueux les uns des autres parce que voilà, les événements sont ainsi faits.

Donc, j'aimerais bien qu'à l'avenir, vous soyez respectueux, respectueuse, pardon, de chacun et que vous ne preniez pas parti, les uns les autres, sur des sujets qui n'ont absolument rien à voir avec ce qui se passe dans cette enceinte.

Moi, ce que je voudrais vous dire simplement, c'est que quand vous parlez de prévention de la délinquance, oui, moi, j'ai fait des études de criminologie et je sais aussi quels sont les moyens de prévention de la délinquance que l'on étudie quand on fait ce genre d'étude. Mais on sait que, par exemple, c'est aussi bien l'éclairage public qui est un outil de prévention de la délinquance que d'autres éléments. Donc, il est d'évidence que l'existence de caméras de vidéosurveillance, dans la mesure où chacun sait que nous en avons, des caméras de vidéosurveillance, a un effet dissuasif sur un certain nombre d'actes. Pas sur tout le monde. Pas sur tout le monde évidemment. Mais sur ceux sur lesquels ça n'a pas d'effet préventif, ça peut avoir un effet aussi à titre de sanction parce que souvent, donc, les caméras de vidéosurveillance permettent de retrouver les auteurs d'actes de violence ou d'actes délictueux de manière générale quel que soit le type d'infraction qui a été commise. Donc voilà simplement ce qu'on peut vous répondre.

Donc nous, on n'est pas là pour faire du dogmatisme. On est là pour être pratiques, pragmatiques, et je peux vous dire que du côté de la police nationale comme du côté du procureur de la République, on est très heureux que la ville d'Amiens ait un bon mur d'images efficace avec des caméras qui sont très performantes et qui permettent de prévenir, si c'est possible, parce que c'est toujours ce qui est souhaitable, mais on sait bien que l'être humain étant ce qu'il est, il y a aussi des personnes qui ne sont pas, comment dirais-je, sensibles à la prévention et qu'il faut aussi que nos caméras soient efficaces pour ceux qui passent à l'acte.

Hubert DE JENLIS.

M. DE JENLIS : Oui. Merci, Madame le Maire, pour les propos que vous avez pu tenir. Après, sans rentrer plus longtemps dans le débat, je pense que je n'ai pas beaucoup de leçons à recevoir de la personne qui me l'a donnée sur le sujet. En tout cas, j'ai oublié de préciser tout à l'heure que la brigade de nuit, elle a surtout comme mission d'aller faire des levées de doute sur des déclenchements d'alarme dans les bâtiments municipaux. Alors, si vous estimez que ce n'est pas risqué, allez-y vous-même parce que quand il faut aller voir ce qui se passe dans un bâtiment dans lequel il y a une alarme qui sonne, je pense que pas grand monde n'aimerait y aller les mains dans les poches.

Et puis je terminerai sur le sujet : arrêtez de toujours imaginer qu'en matière de sécurité ou en matière de prévention, tout investissement doit être rentable. Ce n'est pas possible ! Enfin on n'investit pas en sécurité ou en prévention... Il ne faut pas y attendre une rentabilité. Il faut y attendre une sécurisation de la ville, un bien-être des Amiénois, pouvoir permettre à nos partenaires d'intervenir plus rapidement. On a des yeux en permanence H24, 7 jours sur 7, sur cette ville et je peux vous assurer que très, très souvent la police nationale intervient après que nos opérateurs, qui font un travail formidable, détectent des comportements anormaux. Donc, c'est tout.

Et puis, je terminerai là-dessus : Madame THÉROUIN, ce n'est pas moi votre successeur. Il est juste devant moi. Ça fait un peu longtemps que vous n'étiez pas ici. Mais en tout cas le successeur, ce n'est pas moi.

MME FOURE : Oui, Madame NOUAOUR.

MME NOUAOUR : Ça va être très court. Bonsoir, tout le monde. C'est très bien de mettre des vidéos de surveillance pour sécuriser les gens. Je suis d'accord. C'est juste qu'il faudrait essayer de trouver une solution pour échanger avec les jeunes. La police... Avec un peu plus d'échanges avec les jeunes. Aujourd'hui, ça manque beaucoup. Donc, je vous invite à réfléchir pour la prochaine fois, de trouver une solution et comment faire pour aborder une discussion avec les jeunes.

MME FOURE : Madame NOUAOUR, je vous répondrai que s'il y avait une solution, elle aurait été trouvée depuis belle lurette.

MME NOUAOUR : Il y en a.

MME FOURE : Que nous avons des médiateurs qui sont sur le terrain, qui font...

MME NOUAOUR : Il y en a quatre.

MME FOURE : Attendez ! C'est moi qui ai la parole, s'il vous plaît. Oui, oui !

Donc, qu'il y a des médiateurs qui font leur travail, qu'il y a des travailleurs sociaux qui font leur travail, mais que tout ceci ne suffit pas et que quoi qu'il en soit, donc, eh bien, on a encore de quoi s'occuper dans ces domaines-là malheureusement.

On va passer au vote si vous voulez bien.

ADOPTE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE, Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS ont voté contre.

11 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL AVEC DEFINITION D'ALIGNEMENT ET MODIFICATION D'ALIGNEMENT.

MME VERRIER : Par acte notarié en date du 4 octobre 2019, la ville d'Amiens a acquis les emprises foncières constituant les voies desservant le lotissement de la Vallée des Vignes, anciennement propriété de Marnigant Immobilier.

Il est désormais nécessaire, pour les incorporer dans le domaine public routier communal, d'en prononcer le classement.

Il s'agit ainsi des rue d'Andorre, rue d'Autriche, avenue de Belgique, rue de Bulgarie, allée de Finlande, rue de Hongrie, place d'Islande, allée de Lituanie, allée de Malte, allée de Monaco, rue de Norvège, rue de Pologne, rue de la République Tchèque, avenue du Royaume-Uni, allée Saint-Marin, allée de Suède.

Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation d'un projet urbain sur la rue Saint-Jacques, il est nécessaire de modifier l'alignement entraînant le classement dans le domaine public routier communal d'une partie de la parcelle cadastrée XN 32.

Après une période d'affichage obligatoire de 15 jours, une enquête publique s'est tenue du 17 novembre au 3 décembre 2021 inclus, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a conclu favorablement.

Je vous propose donc d'approuver ces classements et cette modification d'alignement.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - ZAC PAUL CLAUDEL. ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE AUPRES D'UNILOVA PROMOTION DE DELAISSES D'ESPACES VERTS.

MME VERRIER : Je vous propose d'accepter la proposition d'Unilova Promotion, entreprise mandatée par la SAEM Amiens Aménagement pour l'aménagement de la ZAC Paul Claudel, et d'acquérir les parcelles vouées à intégrer le domaine public et listées dans la délibération que je vous propose d'approuver. Cette acquisition est faite moyennant l'euro symbolique.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - ZAC RENANCOURT. ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE AUPRES DE LA S.A.E.M AMIENS AMENAGEMENT DES EMPRISES DES VOIES DU FAUBOURG RENANCOURT.

MME VERRIER : La S.A.E.M. Amiens Aménagement a réalisé des ouvrages d'infrastructures sur le secteur « boulevard Renancourt » qui constitue la première tranche de la ZAC Renancourt (aménagement d'un parking cité Mérelle ; création de la rue de la Cotonnière ; création d'une voie nouvelle perpendiculaire qui relie entre elles les voies de la cité Mérelle, de la rue de la Cotonnière et de la cité Esnault Pelleterie ; et création dans le prolongement de la cité Esnault Pelleterie d'un parvis piéton).

Ces ouvrages, achevés et ouverts à la circulation, ont été remis par l'aménageur à la ville d'Amiens.

Je vous propose aujourd'hui d'approuver la rétrocession, par la SAEM, des emprises foncières supportant ces ouvrages (précisées dans la délibération), pour une superficie totale de 5 247 m². Ces acquisitions se feraient moyennant l'euro symbolique.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

14 - REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DE LA VILLE D'AMIENS. APPROBATION.

MME DEVEZE : Par délibération en date du 12 septembre 2019, le conseil municipal a prescrit la révision du Règlement Local de Publicité.

Cette révision a notamment pour but de prendre en compte la réglementation nationale applicable à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes qui a été profondément modifiée par la loi du 12 juillet 2012 portant engagement national pour l'environnement, dite Loi Grenelle II, et le décret du 30 janvier 2012.

Un des objectifs poursuivi par la Révision du Règlement Local de publicité consiste également à prendre en compte l'extension des périmètres de publicité interdite induite par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine. Le périmètre de 500 mètres autour des Monuments Historiques est désormais applicable, contre 100 mètres auparavant. Il s'agit toutefois d'une interdiction relative et il est possible d'y déroger dans le cadre d'un RLP en justifiant cette modification.

Après un diagnostic de la situation communale, l'État et les autres personnes publiques ont été associés à l'élaboration du projet de Règlement Local, et une concertation a été organisée notamment avec les professionnels de l'affichage et des enseignes, les commerçants et les associations de protection de l'environnement.

Une réunion publique destinée à entendre les administrés s'est tenue le 10 février 2021 en présence de Madame le Maire.

Un débat sur les orientations générales du projet de Révision du Règlement Local de Publicité a été organisé au sein du conseil municipal lors de la séance du 28 janvier 2021.

Le projet de règlement comporte aujourd'hui 5 zones de publicité. Donc, vous pouvez voir la carte s'afficher. Donc, la ville a été découpée en 5 zones de publicité dont les dispositions sont plus strictes que le règlement national, à l'exception de la réintroduction de certaines formes de publicité dans les abords des Monuments Historiques.

La publicité sur mobilier urbain est tolérée dans les abords des Monuments Historiques et les sites, car ces mobiliers ont un intérêt public (service public des transports et service public de l'information) et la publicité qu'ils supportent participe à leur financement.

Par souci d'équité, une forme limitée de publicité a été réintroduite sur immeuble privé dans les périmètres de 500 mètres autour des Monuments Historiques.

Le projet de RLP arrêté au conseil municipal du 22 avril 2021 a été transmis aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes afin qu'elles puissent formuler leur avis.

Puis, la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites a également émis un avis favorable le 24 juin 2021.

Aux termes de ces consultations administratives, une enquête publique s'est déroulée du 16 août au 5 octobre 2021, conduite par Monsieur Jean-Claude HELY, qui avait été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de la présidente du tribunal administratif d'Amiens le 9 juin 2021. Celui-ci a émis un avis favorable sur le projet de révision de RLP.

Les éléments essentiels exprimés par les personnes publiques associées ont permis d'apporter certains ajustements au projet de règlement qui a également pris en compte les conclusions du commissaire enquêteur.

Par rapport au projet qui avait été arrêté le 22 avril 2021, les ajustements envisagés concernent des corrections matérielles et des précisions rédactionnelles suggérées par les services de l'État.

La suggestion de l'association Paysages de France visant à limiter à 3 le nombre d'enseignes à plat par façade a également été prise en compte.

Il est vrai que le Règlement Local de Publicité doit trouver un juste équilibre entre les besoins de communication des acteurs économiques, la collectivité et la protection du cadre de vie et du patrimoine des Amiénois. Les choix opérés par la collectivité sont justifiés dans le rapport de présentation.

Et donc voilà, Madame le Maire, mes chers collègues, la présentation assez succincte et j'espère néanmoins claire de ce projet de Règlement Local de Publicité qui comporte 60 pages et qui est à la fois très technique, encadré par la loi, et en même temps très concret pour notre vie quotidienne.

Je terminerai cette présentation en remerciant la direction de l'urbanisme réglementaire, sa directrice, Madame Christiane VAN DER HAEGHEN, ainsi que Mylène VERNEZ, en charge de la révision de ce RLP.

Et je tenais à souligner également que grâce à la compétence de ce service, le RLP a pu être réalisé en interne sans avoir recours à un cabinet spécialisé générateur de frais financiers pour notre collectivité.

Enfin, dès son approbation, il sera applicable dès le lendemain, c'est-à-dire demain, je l'espère. Je vous remercie.

MME FOURE : Merci beaucoup et merci pour votre investissement parce que c'est un sujet qui est en effet extrêmement technique mais en même temps très stratégique. Donc, trouver un juste équilibre entre l'idéal et puis le possible, c'est vraiment... Ça n'est pas toujours simple.

Y a-t-il des observations ? Oui, Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Je rejoins les remerciements qui viennent d'être faits au service. C'est vrai que le travail est énorme et a débuté en 2019. Moi, je m'y suis attelée depuis 2020, depuis ce nouveau mandat, et je remercie encore, je l'avais déjà dit en commission, mais Madame DEVÈZE aussi pour la qualité de son suivi et ses relations avec les groupes d'opposition parce qu'il y a vraiment eu un suivi et des échanges de très bonne qualité.

Donc, une explication de vote : nous nous abstiendrons sur ce Règlement Local de Publicité. Nous saluons les efforts et la réduction de la publicité dans notre espace public qui fait écho à l'application du Règlement National sur la Publicité. Donc, c'est une mise en conformité de la ville d'Amiens par rapport à des réglementations nouvelles sur des sites, sur des périmètres de protection de nos bâtiments inscrits ou classés.

Nous avons participé à la concertation préalable. Notre groupe a participé également à l'enquête publique. Nous avons rencontré le commissaire enquêteur, en effet, qui a donné un avis favorable, qui a fait état d'une modeste participation du public et on le comprend parce qu'on a trouvé quand même qu'il n'y avait pas beaucoup de communication sur cette enquête publique et c'est un petit peu dommage, parce qu'on estime que la publicité, ça peut être aussi un moment de débat. On sait que la ville de Nantes l'a fait récemment, donner une autre ampleur aussi à l'enquête publique sur le RLP, et a fait participer davantage les habitants. Donc, on sait que c'est possible. Donc, peut-être pour une prochaine révision dans 5 ou 10 ans quand il y aura une nouvelle réglementation nationale qui nous obligera ou peut-être qu'avant la ville d'Amiens voudra peut-être remettre à nouveau l'ouvrage sur le métier ?

En tout cas, oui, c'est difficile de trouver un équilibre entre la protection du cadre de vie et du patrimoine et les besoins de communication des acteurs économiques de ce territoire. Il y a aussi des besoins économiques, enfin des besoins de communication des acteurs économiques qui ne sont pas forcément du territoire et qui usent et abusent de ces publicités qu'on trouve notamment sur les mobiliers urbains qui ne sont pas là, pour le coup, l'objet de ce RLP puisqu'il y aura un renouvellement du contrat du marché sur le mobilier urbain. Donc, on aura l'occasion d'en reparler. En tout cas, il y a aura moins de publicité à Amiens et ça, c'est plutôt une bonne chose et nous saluons cela.

Également, chose notable, c'est qu'il y a une volonté aussi de la ville d'aller au-delà de ce qui existait sur la réduction des heures obligatoires d'extinction de l'éclairage nocturne pour les magasins. Donc ça, c'est une très bonne chose et nous saluons cette avancée. C'est bon pour la biodiversité et c'est aussi bon pour le voisinage, et bon accessoirement la consommation d'électricité, c'est un sujet actuel avec cette crise que nous vivons en Europe.

Également, nous avons noté que vous aviez écarté l'hypothèse de mettre en place un périmètre de protection des établissements scolaires, donc de nos jeunes Amiénois, des enfants, que nous avons proposée. De nombreux témoignages nous sont revenus aussi avec pas mal de photos de publicité sur l'alcool, sur les jeux de hasard, etc. Donc pour nous, ce n'est pas simplement la question de limiter la publicité de façon sectaire ou dogmatique ; c'est aussi une mesure de protection de nos enfants d'un certain nombre de dérives possibles.

Donc, il est en effet question d'un équilibre qui n'est pas simple à trouver, mais derrière la réglementation, la publicité c'est aussi une question de... un outil pour la sobriété. La sobriété dans un monde consumériste, un monde fini dans lequel nous vivons, et ce n'est pas simplement une façon aussi d'accueillir les recettes de la ville. Et pour cela, nous avons une proposition : c'est de fournir des moyens de contrôle pour maintenant faire appliquer ce RLP parce que s'il est plus restrictif vis-à-vis de la publicité, il va falloir aussi le faire appliquer, et c'est là où nous avons des doutes. En commission, vous nous avez dit qu'il n'y allait pas avoir, parce qu'on était en période de crise, qu'on n'allait pas demander... enfin qu'il allait y avoir une longue période d'adaptation pour les enseignes et pour les publicités. Soit, c'est un choix. Pourquoi pas ? Mais en tout cas, il y a besoin quand même d'un contrôle à moyen terme en tout cas pour faire appliquer ce RLP parce que s'il n'est pas contrôlé, il aura peu de valeur alors que c'est un énorme travail qui a été fait par nos services, en lien avec l'architecte des Bâtiments de France de l'époque, qu'on salue puisqu'il a changé. Il n'est plus à Amiens maintenant. Mais voilà, c'est un petit peu... Ça nous laisse un petit peu sur notre faim.

On a senti une volonté d'aller plus loin sur l'extinction de l'éclairage nocturne dans les magasins, en tout cas sur tout ce qui est possible de faire d'un point de vue légal puisqu'il était question de pouvoir réglementer les écrans vidéo dans les magasins mais finalement ça n'est pas passé, donc on attend pour une évolution législative à venir. Mais en tout cas, on est un petit peu déçus sur la fin par rapport à l'équilibre qui a été trouvé. On est plus sur une application du Règlement National de Publicité avec ce petit plus pour la biodiversité au niveau de l'éclairage nocturne. Voilà. On est un petit peu déçus pour l'absence de périmètre de protection de nos établissements scolaires. Donc, nous nous abstenons sur ce dossier.

MME FOURE : D'autres observations ? Non. Alors, Nathalie DEVÈZE.

MME DEVEZE : Merci, Madame le Maire.

Pour peut-être rassurer nos collègues, vous parlez de manque de protection autour des écoles. Il s'agit bien sûr en matière publicitaire. Je ne voudrais pas que ce soit mal interprété. Ça concerne uniquement la publicité à proximité immédiate des écoles. Et le deuxième point que je voulais souligner, c'est que le service est désormais au complet. Il est difficile de recruter du personnel qualifié dans le domaine de la direction de l'urbanisme réglementaire. Donc, le service est au complet et les contrôles seront exercés. Et pour être tout à fait claire, Madame THÉROUIN, le RLP concerne essentiellement les publicités et pas les enseignes comme vous venez de l'indiquer. Il n'y a pratiquement pas de modification concernant les enseignes des commerces. Donc, le contrôle sera bien sûr assuré par la direction de l'urbanisme réglementaire.

MME FOURE : Merci. Je dois dire qu'Amiens est relativement exemplaire depuis bien des années sur ce sujet-là puisque quand je constate les affichages dans d'autres villes, eh bien, on est heureusement limités ici à Amiens. Ça me semblait important de le dire. On est en général au-dessus des normes légales et il nous est arrivé à plusieurs reprises d'ailleurs d'imposer des règles qui n'étaient pas imposées par la loi. Donc là, ces choses sont dites. Donc pour autant, effectivement, il s'agit de trouver un juste équilibre entre des contraintes qui sont parfois contradictoires.

Donc, merci en tout cas à Nathalie de s'être impliquée dans ce domaine avec les services évidemment. Je me joins aux remerciements qu'elle a exprimés tout à l'heure à l'égard des services.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE se sont abstenus.

15 - AIDE A L'ACHAT DE VELO. ANNEE 2022. APPROBATION.

M. BIENAIME : La mise en place d'une subvention pour l'achat d'un vélo fait partie des outils incitatifs pour développer l'usage du vélo sur le territoire, notamment suite à la crise sanitaire du COVID-19.

Le vélo est en effet un levier efficace pour réduire la congestion routière, améliorer la qualité de l'air et les nuisances liées au bruit en ville, pratiquer une activité physique et faire respecter les gestes de protection liés à la Covid.

Il est donc proposé que la ville d'Amiens poursuive le dispositif de subvention pour l'achat de vélo pour les habitants de la ville d'Amiens sur l'année 2022 et les conditions d'accès à cette aide sont détaillées dans l'annexe.

MME FOURE : Et donc, c'est bien une aide de 25 % avec un plafond fixé à 200 € et non pas à 100 € comme il a été indiqué par erreur dans l'article du *Courrier picard* d'aujourd'hui. C'est bien 200 € le plafond.

Y a-t-il des observations ? Oui, Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Oui. Merci, Madame la Maire. Bonsoir à tous et à toutes.

La subvention vélo que vous avez lancée l'année dernière semble avoir très bien fonctionné et c'est une bonne chose pour Amiens. Les délais de remboursement très longs au départ ont désormais beaucoup réduit.

Nous déplorons toutefois la décision de renoncer à l'aide pour les vélos sans assistance électrique. Certes, nous entendons l'argument de décourager la pratique de la voiture et donc de faire du vélo électrique un véritable moyen de déplacement pour les trajets domicile/travail. Mais encore faut-il pour cela avoir les moyens déjà d'avancer l'achat (ça coûte au moins 900 € en magasin), mais également de le stocker. Rien n'est fait dans Amiens pour protéger ce type de vélo dans les quartiers d'habitation. Avoir un vélo en Amiénoise est un véritable défi. De plus, l'électrique est plus lourd et il est trop risqué de le laisser dehors la nuit. Enfin, c'étaient certainement les cyclistes les moins à l'aise financièrement qui sollicitaient l'aide au vélo sans assistance électrique, plus accessible, plus sportif et plus simple à stocker. Vous allez peut-être nous répondre que ces vélos correspondent à une pratique de loisir, mais il suffit de se balader sur Amiens pour constater le nombre de vélos sans assistance électrique, en particulier à l'université et dans les lycées.

Bref, la reconduction de la subvention amputée de la partie vélo classique ne nous satisfait pas entièrement. Nous nous abstiendrons.

MME FOURE : Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Merci. Je rejoins complètement l'intervention de notre collègue Zoé DESBUREAUX.

Je compléterai par quelques éléments parce que c'est vrai que le vélo à assistance électrique permet peut-être d'accompagner sur notamment la couronne amiénoise des déplacements périurbains, là aussi pour concurrence la voiture, et c'est peut-être dommage aussi que cette aide à l'échelle de la métropole soit supprimée et qu'elle soit maintenue uniquement dans la commune d'Amiens et peut-être, je ne sais pas, dans les autres communes d'Amiens Métropole qui avaient proposé cette aide complémentaire.

Pour autant, c'est un dossier qui va dans le bon sens. C'est intéressant d'ailleurs d'avoir les éléments de bilan et c'est vrai comme toute aide de ce type, ça trouve son public, ça trouve son succès. Ce qui est intéressant c'est de voir que les personnes qui vont bénéficier de cette aide vont être questionnées. On aimerait avoir communication des résultats du questionnaire justement pour savoir quels usages ont été faits de ces vélos qui ont été achetés et ceux qui seront achetés en 2022. Est-ce que c'est une opportunité ? Est-ce que c'est un effet d'aubaine ? Est-ce que c'est réellement incitatif ? Et est-ce que c'est un usage de loisir ou si c'est un usage quotidien de se déplacer pour aller sur son lieu d'étude, au travail, faire ses courses, que sais-je encore, aller à des rendez-vous médicaux, au CHU, etc. Donc ça, ce serait vraiment intéressant de savoir si c'est un effet d'aubaine ou pas.

Par ailleurs, un vélo neuf, ça ne reste pas neuf très longtemps. Il y a un gros besoin de réparation et d'entretien sur un vélo et il y a une difficulté sur le territoire amiénois : c'est la fin du service public de réparation des vélos, puisque précédemment avec Buscyclette on avait la possibilité, quand on n'avait pas un vélo en location, de déposer son vélo et de le faire réparer ou pour l'entretien. Est-ce que j'ai besoin de rappeler qu'un vélo ça s'entretient particulièrement l'hiver, par exemple ?

Donc, ces vélos neufs qui vont arriver en masse sur les routes amiénoises et les routes d'Amiens Métropole ne vont pas rester neufs très longtemps et vont avoir besoin d'entretien. Et les vélos à assistance électrique ont encore plus besoin de maintenance et d'entretien, aux dires des mécaniciens vélo que nous connaissons et que nous fréquentons souvent.

On nous indique qu'il y a aussi des difficultés chez les mécanos et vélocistes amiénois parce qu'il y a énormément de vélos en besoins en réparation et énormément de besoins d'entretien. Donc, il y a des plannings impossibles pour les demandes, donc un planning et beaucoup d'attente. Donc, c'est là aussi le résultat de la fin de ce service public pour les réparations pour les propriétaires de vélos qui ne sont pas des vélos en location.

Donc, ces aides vont dans le bon sens quand elles accompagnent une politique globale de mobilité alternative. Monsieur BIENAIMÉ évoquait que ça contribuait à lutter contre la congestion automobile. Je vous rejoins totalement et pour ça, il faut avoir une approche globale. Donc, vous nous présenterez prochainement le grand plan vélo. Donc, on pourra voir dans quelle globalité cela s'intègre.

Mais en tout cas cette politique vélo, elle doit s'accompagner aussi de services aux vélos. Vous allez sans doute bientôt l'évoquer avec du stationnement résidentiel, comme l'évoquait notre collègue à l'instant, parce que c'est vrai qu'il faut pouvoir garer son vélo, il faut pouvoir l'entretenir, et puis aussi il faut avoir moins de voitures sur les routes pour bien circuler à vélo parce qu'on ne compte plus le nombre de témoignages de cyclistes qui sont malmenés et accidentés malheureusement. Donc, c'est aussi plus de vélos, moins de voitures individuelles, pour avoir moins de pollution en ville et une ville plus apaisée avec des cyclistes qu'il faut aussi accompagner quant à leur pratique. Ce n'est pas simple de passer d'une pratique de vélo loisir à une pratique urbaine et on voit les dérives aussi des mauvais comportements. Donc, la vélo école, c'est intéressant. Donc, peut-être qu'on pourrait aller plus loin et je vous propose et suggère, si jamais cette aide est reconduite en 2023, comme vous faites un défi 0 déchet, de faire un défi 0 voiture individuelle et que les personnes qui bénéficient d'une aide pour le vélo, eh bien, on leur dise chiche, ils remettent les clés de la voiture, ils revendent la voiture et on leur donne une aide publique.

Voilà pour nos propositions. En tout cas, nous voterons pour ce dossier.

MME FOURE : Bruno BIENAIMÉ.

M. BIENAIMÉ : Oui. Merci, Madame le Maire. Je vois que vous avez beaucoup d'idées. C'est très bien. Et d'ailleurs lorsqu'on vous remettra notre plan vélo, vous verrez que ça répondra à beaucoup de questions. Mais je veux rebondir sur 2-3 points concernant le choix que nous avons fait cette année d'être plutôt sur des vélos électriques. Vous avez pu le voir, notre politique de promotion à l'utilisation de vélos s'organise autour de deux offres qui ont connu et qui connaissent un énorme succès depuis 2 ans. La première offre, c'est la location. Vous parliez du Buscyclette et c'est le cas. Le second, c'est l'aide à l'achat au vélo et nous en parlons maintenant.

Pour ce qui concerne Buscyclette et la location, nous avons pris l'option, avec Buscyclette, d'augmenter considérablement la demande... pardon l'offre de vélos et la demande est si forte que nous avons acheté, l'année dernière, pour Buscyclette, 950 nouveaux vélos. Sur ces 950 nouveaux vélos, il y avait 800 vélos électriques. La demande est essentiellement sur le vélo électrique en location.

Au total, nous avons acheté plus de 1 100 vélos. C'est pour vous dire à quel point c'est une réussite. Et nous prévoyons d'en acheter des nouveaux cette année.

La seconde offre, celle qui nous concerne aujourd'hui, l'aide à l'achat de vélo, elle aussi a été un véritable succès. 3 000 aides rien que pour la ville d'Amiens ; 3 800 pour la métropole, avec la métropole.

L'année dernière, pour notre première année d'aide, nous avons fait un choix, le choix délibéré de dépasser largement les crédits qui avaient été prévus en début d'année. C'était un choix que j'appellerais d'économique : économique et écologique. Ce qui permettait à chacun d'acheter le vélo dont il avait besoin.

Pour cette seconde année, qui finalement est déjà presque une troisième année, vu le montant des aides accordées l'année passée, nous poursuivons l'effort en respectant l'une des trois priorités de notre mandat : la transition écologique. Nous nous sommes basés, pour faire ce choix, sur une enquête réalisée par l'ADEME et un rapport de l'association Chief Project intitulé : « *Vélo électrique, pierre angulaire de la transition écologique.* » Que nous disent ces deux organismes ? En moyenne, la distance parcourue trajet domicile/travail avec un vélo électrique est de 7,6 kilomètres et seulement de 3,4 kilomètres en moyenne pour un vélo ordinaire. L'assistance électrique permet donc de doubler la distance parcourue à vélo. Pour rappel, un bénéficiaire de vélo électrique parcourt en moyenne chaque année, lorsqu'il a acheté son vélo, 1 400 kilomètres, alors que lorsqu'il avait un vélo non électrique, il ne parcourait que 200 kilomètres, soit 1 200 kilomètres supplémentaires en vélo. Si on le compare à une voiture, nous gagnons 7 000 kilomètres sur 5 ans. L'aide à l'achat de vélo constitue par ailleurs un bon vecteur de démotorisation des ménages qui génère en moyenne une voiture supprimée pour 15 bénéficiaires de VAE. Ainsi, l'ADEME nous dit aussi qu'un dispositif d'aide à l'achat VAE génère 28 fois plus d'externalités positives pour la collectivité.

Donc, Madame DESBUREAUX et Madame THÉROUIN, nous avons fait le choix de la mise en place d'une politique vélo ambitieuse qui permettra de réduire quasiment de 15 % les émissions de CO₂ et si les trajets pouvaient raisonnablement être affectés essentiellement au vélo, nous pourrions atteindre 34 %.

Le rapport de Chief Project, lui, nous dit que le VAE dessine un cercle vertueux. La mise en place de contraintes à l'usage de la voiture, comme la limitation de la vitesse, ce que l'on fait déjà, par exemple, inciterait à l'achat de vélos un petit peu plus chers, ayant une plus longue durée de vie et une empreinte carbone nettement moindre. Mais l'impulsion doit venir des pouvoirs publics, ce que nous dit ce rapport. S'il n'y a pas d'incitation forte, ce rapport nous dit que ça ne peut pas marcher et c'est ce que nous faisons cette année : une forte incitation.

Alors, oui. Oui. Nous avons fait, cette année, et nous le ferons demain, le choix de l'écologie, une écologie constructible, créative, non punitive et rayonnante. Je vous remercie.

MME FOURE : Merci beaucoup, Bruno. Je pense qu'effectivement, nous, notre objectif, ça n'est pas de contraindre les gens. Notre objectif, c'est effectivement de leur donner un choix mais un choix qui leur permette d'orienter les choses vers ce qui est conforme à la transition écologique. C'est vraiment dans ce sens-là que nous allons et en aucun cas dans le sens de la contrainte qui présente des résultats pour le moins mitigés et qui n'est pas du tout conforme à notre philosophie.

On va passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE et NOUAOUR se sont abstenues.

16 - AMSOM HABITAT. ACQUISITION DE 19 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RUE RIGOLLOT. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME RODINGER : Je vous propose que la ville d'Amiens accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt de 1 628 151 € souscrit par l'AMSOM Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'acquisition de 19 logements locatifs sociaux situés rue Rigolot.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - CLESENCE. ACQUISITION - AMELIORATION DE 30 LOGEMENTS LOCATIFS SITUES 22 BOULEVARD CARNOT. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION. MODIFICATION.

MME RODINGER : La ville d'Amiens a accordé sa garantie à CLESENCE le 3 juin 2020 pour le remboursement d'un prêt de 5 215 696 € destiné à financer l'acquisition/amélioration de 24 logements locatifs situés 22, boulevard Carnot.

À la demande de la collectivité, le projet a fait l'objet d'évolutions, notamment en ce qui concerne les typologies de logement au rez-de-chaussée des bâtiments pour répondre aux besoins des seniors. Le projet comporte désormais 30 logements.

C'est pourquoi je vous propose d'accorder, par l'approbation de cette nouvelle convention, la garantie de la ville à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt du même montant auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Je vous invite à autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Donc, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - CLESENCE. ACQUISITION DE 27 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES RUE SAINT HONORE. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME RODINGER : Je vous propose à nouveau de répondre favorablement à CLESENCE, qui a sollicité la garantie de la ville pour le remboursement d'un prêt de 2 473 575 € auprès de la CDC toujours, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 27 logements locatifs sociaux auprès du promoteur Edouard Denis, situés rue Saint Honoré.

Il conviendrait d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir.

MME FOURE : Même vote que précédemment ? C'est le même vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - SIP. ACQUISITION DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS RUE BASSE DES CHAMPS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME RODINGER : Il s'agit de la SIP HLM qui sollicite la garantie de la ville d'Amiens dans le cadre du remboursement d'un prêt de 437 654,69 € souscrit auprès de la CDC et destiné à financer l'acquisition / amélioration de 5 logements locatifs sociaux situés rue Basse des Champs.

Je vous propose d'y répondre favorablement et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de garantie.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - SIP. CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS COLLECTIFS SIS 583 RUE SAINT FUSCIEN. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME RODINGER : La SIP à nouveau qui sollicite cette fois-ci la garantie de la ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt de 1 315 197 € souscrit toujours auprès de la CDC destiné à financer la construction de 8 logements locatifs sociaux situés 583 rue Saint Fuscien.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : C'est donc l'aide à la construction ou rénovation de 89 logements que nous venons de voter au cours de ces délibérations.

21 - AUTORISATION DE PROGRAMME. DOTATION DE PROXIMITE. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.

MME DEVAUX : En positionnant leurs actions dans une démarche globale respectant le principe de complémentarité entre les politiques thématiques et celles relevant de la proximité, les 5 adjoints de secteur sont appelés avec les services de proximité à assurer le traitement des demandes récurrentes et/ou urgentes de la vie quotidienne, tels que les travaux d'entretien des écoles répondant en grande partie aux demandes formulées par les conseils d'école, les centres de loisirs, des restaurants scolaires, des crèches, mobiliers et équipements pédagogiques.

Les travaux d'entretien des bâtiments municipaux de secteur, hors écoles, exemple : salles municipales, églises, bâtiments administratifs ; les travaux d'accessibilité des bâtiments ; l'entretien des jardins familiaux ; l'acquisition de mobilier urbain, sans que cette liste ne soit exhaustive.

Pour procéder à la répartition des dotations en faveur de chacun des secteurs, plusieurs critères cumulatifs ont été retenus.

Le premier, per capita, tient compte du nombre d'habitants par secteur. Le second, celui de la centralité du centre-ville qui accueille de nombreux commerces, manifestations et événements culturels et sportifs (le marché de Noël, réderie, braderie).

Au final, la proposition d'affectation des dotations 2022, qui vous est soumise pour un montant de 2 520 000 €, se présente comme suit :

- Secteur Nord : 502 000 € ;
- Secteur Est : 508 000 € ;
- Secteur Sud : 560 000 € ;
- Secteur Ouest : 472 000 € ;
- Secteur Centre : 478 000 €.

Les phasages des crédits de paiement seront de 2 320 000 en 2022 et 200 000 en 2023.

Je vous propose par conséquent, mes chers collègues, de valider l'affectation proposée au titre de l'année 2022 qui a été élaborée en concertation avec les directions centrales concernées et les maires adjoints thématiques.

MME FOURE : Merci. Donc, Valérie DEVAUX a présenté le dossier pour l'ensemble des 5 adjoints de secteur, comme vous l'avez compris.

Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.

22 - AUTORISATION DE PROGRAMME. GROS EQUIPEMENTS. AFFECTATION. ANNEE 2022.

MME LE CLERCQ : L'autorisation de programme « gros équipements » concerne le parc automobile utilisé par les services de la ville et qui est amené à évoluer en fonction des critères suivants :

- Optimisation et mutualisation du parc automobile ;
- Optimisation du coût total du véhicule à l'achat et pendant son utilisation ;
- Réduction de l'empreinte écologique du parc avec l'acquisition de véhicules à faibles émissions de CO₂.

8 véhicules, dont vous avez la liste, sont proposés au remplacement en privilégiant, lorsque cela est possible, les véhicules électriques.

Je vous propose, pour l'exercice 2022, d'affecter 89 000 € pour ces achats d'équipements et d'autoriser Madame le Maire à solliciter toutes les participations financières possibles ainsi que de signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de cette présente délibération.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.

23 - AUTORISATION DE PROGRAMME. GROS EQUIPEMENTS DU PLAN PROPRETE. AFFECTATION. ANNEE 2022.

MME LE CLERCQ : La mission relative à la propreté est confiée aux unités nettoyage des 5 secteurs de la ville.

Pour répondre aux exigences de l'enjeu, il est nécessaire de mettre à disposition des équipes des véhicules techniques opérationnels, laveuses et balayeuses, assurant le nettoyage des chaussées et trottoirs.

Cinq véhicules, dont vous avez la liste, pour un montant de 830 000 € sont aujourd'hui proposés au remplacement d'engins de nettoyage vieillissants, voire réformés et parfois immobilisés et dont les coûts d'entretien devenaient prohibitifs.

Ces renouvellements vont permettre aux secteurs, aux 5 secteurs donc, de disposer de véhicules plus performants et plus adaptés à la typologie des voiries rencontrées afin d'améliorer la propreté des espaces publics et notre efficacité.

Pour la mise en œuvre de ces opérations, il conviendra d'autoriser Madame le Maire à solliciter toutes les participations financières possibles et à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

MME FOURE : Merci. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus

MME FOURE : Oui, j'avais oublié de demander d'ouvrir les fenêtres. Normalement, ça devrait être toutes les heures si on respecte vraiment les règles. Donc, je pense que ce serait bien qu'on ouvre un petit peu, qu'on aère un petit peu. Merci beaucoup.

24 - AUTORISATION DE PROGRAMME. CRECHE AU BORD DE L'EAU. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.

MME BOUCHEZ : Il s'agit d'une Autorisation de Programme « Crèche au bord de l'eau » qui a été validée à hauteur de 3 396 960 € lors de la PPI.

L'objectif consiste à relocaliser les crèches municipales Chapeau de Violettes et Câline au sein des locaux de l'ancienne école maternelle «Au bord de l'eau», fermée en 2015.

Cette opération conduirait également à relocaliser la halte-garderie les « Bout'choux » dans les locaux libérés par la crèche « Câline ».

Je vous propose donc d'approuver l'affectation pour 2022 des crédits d'études nécessaires, à hauteur de 205 000 €, et d'autoriser le dépôt de toutes demandes d'autorisations administratives et la sollicitation de toutes subventions.

Je vous précise que l'ouverture de cette nouvelle structure est prévue pour 2025.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote. Refus de participation ? Pardon ? Je n'avais pas vu, excusez-moi. Je ne regardais pas du bon côté. Allez-y, Madame BECKER.

MME BECKER : Je suis désolée, mais il y a un petit problème. Depuis tout à l'heure, je vois qu'il y a des micros qui clignotent. Donc, je pense qu'il y a un problème avec les micros.

Du coup, ma question porte sur le déplacement de ces crèches. Il est intéressant que ce secteur Bord de l'eau ait été choisi. En revanche, pourquoi n'avoir pas profité de ce déménagement pour augmenter le nombre de places en crèche ? Parce qu'on voit que le montant est très important et le fait d'augmenter le nombre de places n'aurait pas modifié le coût important de ces travaux. C'est pourquoi nous nous abstenons. Merci à toutes et à tous.

MME FOURE : Attendez peut-être la réponse d'Hélène BOUCHEZ avant d'en tirer la conclusion que vous allez vous abstenir, mais...

MME BOUCHEZ : On a choisi ces locaux et c'est vrai que dans ces locaux il n'y a pas la possibilité d'accueillir beaucoup plus d'enfants que ce qui est déjà avec Chapeau de Violette et Câline. Donc, de façon à ce que ça puisse être cohérent, donc on est restés sur ce site-là.

MME FOURE : Et en outre, ce qu'on peut dire, c'est que depuis quelques années, il y a eu la création de beaucoup de places de crèches associatives ou de crèches d'entreprise, et que globalement on n'a pas constaté de besoins particuliers et qu'on n'a pas véritablement de besoin de places de crèche supplémentaires. En gros, je crois qu'on fait face aux demandes des parents maintenant sur ce sujet.

Donc, on passe au vote cette fois.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.

25 - AUTORISATION DE PROGRAMME. CRECHES. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.

MME BOUCHEZ : Il s'agit de l'autorisation de programme des crèches, donc en ce qui concerne cette autorisation, je vous propose de valider la réalisation de 2 opérations en 2022, à savoir la rénovation de la crèche « Les petits lutins » pour un coût de 50 000 € et l'implantation d'un Relais Petite Enfance via la réhabilitation de locaux situés rue des 4 Lemaire dans un ancien logement de fonction de l'école maternelle Chemin des Plantes pour un montant de 220 000 € ; au total 270 000 €.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à solliciter toutes participations financières potentielles et à procéder au dépôt des demandes d'autorisations administratives pour les travaux le nécessitant.

MME FOURE : Des observations ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.

**26 - AUTORISATION DE PROGRAMME. NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE ZAC INTERCAMPUS.
AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.**

MME BOUCHEZ : Il s'agit de l'autorisation de programme concernant le nouveau groupe scolaire ZAC Intercampus qui a été créée à hauteur de 9 500 000 € pour la construction d'un équipement scolaire.

Il s'agit, compte tenu du nombre de logements implantés et attendus, de lancer la construction d'une école primaire (3 classes de maternelles et 5 classes élémentaires), avec un service de restauration et un accueil de loisirs.

Je vous propose d'approuver l'affectation de 80 000 € pour 2022 pour des crédits d'études, et d'autoriser le dépôt de toutes demandes dans le cadre de cette opération.

Cet équipement pourrait être livré pour la rentrée scolaire en septembre 2026.

MME FOURE : Des observations ? Oui. Allez-y, Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci, Madame la Maire.

Nous nous réjouissons du projet de construction du groupe scolaire dans cette zone qui en a bien besoin compte tenu des familles qui viennent s'installer au fur et à mesure.

Madame la Maire, nous vous avons interpellée lors du conseil municipal de juin 2021 sur la dénomination des rues de la ZAC Intercampus. Permettez-nous d'accentuer ici notre requête concernant la dénomination des écoles. Nous aimerions, à l'approche du 8 mars et dans cette période trouble pour la paix, que l'une des écoles maternelles ou élémentaires puisse prendre le nom de Madeleine RIFFAUD dont le premier acte de résistance a eu lieu à la gare d'Amiens en 1940. Elle est encore en vie et participe à la création artistique et culturelle de la ville, puisqu'elle raconte sa vie à travers la plume et les pinceaux de Jean-David MORVAN et Dominique BERTAIL dans une bande dessinée, après avoir passé sa vie à écrire des poèmes, des articles

de journaux, et surtout être allée à la rencontre des enfants dans les écoles pour leur parler de la guerre, de leur existence et de ses combats.

MME FOURE : Merci pour cette proposition qui est intéressante, mais en général, quand nous donnons un nom à une école, c'est en concertation avec le comité de quartier, avec l'école quand elle existe déjà. Et donc, nous retenons votre idée mais nous la ferons... nous en parlerons. Nous ferons plusieurs propositions et nous laisserons donc les intéressés les plus directs choisir entre plusieurs propositions.

On peut passer au vote ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.

27 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX ECOLES ET ACCUEILS DE LOISIRS. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.

MME BOUCHEZ : Je vous propose, cette fois-ci pour l'année 2022, d'approuver les opérations de travaux qui sont détaillées dans la délibération, qui seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Travaux écoles et centres de loisirs » pour un montant global, tous secteurs confondus, de 2 342 000 €.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à solliciter toutes participations financières potentielles auprès des partenaires concernés, mais également à procéder au dépôt et à la signature des demandes d'autorisations administratives pour les travaux le nécessitant.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.

28 - ASSOCIATION BLEU CIEL. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2022. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Dans le cadre du Projet Éducatif Global municipal, l'association Bleu Ciel met en place, au sein de certaines écoles amiénoises, des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires. Pour cette année 2022, je vous propose de lui verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 320 000 € et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Si. Allez-y, Madame BECKER.

MME BECKER : En 2021, le groupe Amiens c'est l'tien a rappelé la nécessité d'une reprise en régie municipale de l'accueil des centres de loisirs gérés par l'association Bleu Ciel et aujourd'hui, nous formulons la même proposition. Alors, non pas que nous ayons des griefs contre cette association qui fait avec les moyens du bord, mais rappelons que le service rendu

au public n'est pas égal aux services des centres de loisirs municipaux. Je vous rappelle d'ailleurs qu'il y a eu des mobilisations de parents pour dénoncer la qualité de service de l'accueil de Bleu Ciel.

Alors, si nous regardons la participation réelle de la ville, le coût en 2022 s'élève non pas à 320 000 €, montant qui a été sollicité par l'association, mais à 486 455 € en raison des avantages en nature. Les fluides sont à la charge de la ville pour un avantage en nature estimé à 84 299 €, le personnel de restauration pour un avantage estimé à 56 700 €, des créneaux à la patinoire ou à la piscine pour un avantage en nature de 25 456 €. Ces contributions volontaires en nature ne sont pas valorisées en recettes et en dépenses du budget prévisionnel 2022.

En cela, le fonctionnement en régie directe, vu que vous n'avez pas estimé le soutien à l'accompagnement pédagogique et que les locaux sont mis à disposition gratuitement sans redevance d'occupation, serait quasi neutre et garantirait la pérennité de ces activités avec le transfert des personnels de droit privé en contractuels de droit public. L'objectif devrait être d'apporter une offre en matière de projets et d'activités de qualité égale aux accueils de loisirs municipaux.

Nous voterons cependant pour cette délibération.

MME FOURE : Hélène BOUCHEZ.

MME BOUCHEZ : Je ne veux pas être désagréable, Madame BECKER mais je ne vois pas l'acharnement que vous avez contre cette association. Ça fait deux ans que vous nous dites la même chose, que ce soit en conseil municipal, que ce soit en commission. Donc, je vous ai déjà répondu à chaque fois. Je ne comprends pas l'acharnement que vous avez sur cette association. C'est une association qui est en cohérence avec le projet éducatif de territoire que nous mettons en place, avec des activités qui sont en cohérence aussi, comme celles que nous avons dans nos centres de loisirs. Donc, je vous répète que ce n'est pas d'actualité ; que c'est une association qui travaille depuis 20 ans ; que ce n'est pas d'actualité que nous changions. Notre choix, c'est celui-ci. Donc, je vous ai même dit, et vous m'avez dit que ce n'était pas votre tasse de thé, que du temps de Monsieur DEMAILLY ça n'avait pas changé. Donc, même si Monsieur DEMAILLY n'est pas votre tasse de thé, il n'a pas trouvé bon de le faire. Donc, c'est cette subvention de 320 000 € qui est demandée par l'association.

Concernant les avantages en nature, je vous ai aussi expliqué. Que ce soit en régie ou avec une association, de toute façon, nous mettrions à disposition les locaux, nous aurions les fluides à notre charge, les entrées piscine gratuites, et puis l'accompagnement pédagogique aux équipes d'animation qu'on a avec cette association serait le même. Voilà.

MME FOURE : Madame BECKER.

MME BECKER : Oui. Alors, je vous le répète comme je l'ai répété en commission et comme je l'ai répété l'année dernière, mais vous dites que cette association-là offre un service de qualité. Je vous dis que non. Je vous rappelle aujourd'hui qu'il y a eu des mobilisations de parents qui se sont plaints de la qualité de service. J'ai récemment encore entendu des parents qui étaient mécontents du fait qu'ils doivent changer de centre de loisirs parce que leur centre ferme au profit d'un centre géré par Bleu Ciel. Donc, nous sommes convaincus qu'une gestion municipale ferait en sorte que la qualité du service rendu serait meilleure, puisque sur les centres de loisirs municipaux il n'y a pas de mobilisation de parents. Maintenant, nous faisons cette proposition-là et nous sommes en droit de la faire.

MME FOURE : Naturellement, Madame, vous êtes en droit de la faire et nous sommes en droit de vous répondre que vous faites erreur. Je rappelle simplement que la mobilisation dont vous parlez, elle a eu lieu il y a plusieurs années au motif que les tarifs n'étaient pas les mêmes entre les centres de loisirs gérés par la ville et les centres de loisirs gérés par l'association Bleu Ciel. Depuis, nous avons veillé à ce qu'il y ait égalité de traitement des parents et donc il n'y a plus aucune remarque. L'association est suivie par le service.

En réalité, on comprend bien, au travers de ce débat que nous avons, que vous pensez toujours que ce qui est fait par le service public est de meilleure qualité que ce qui est fait par une association, même quand elle œuvre dans un domaine de service public. Nous, nous pensons que les uns et les autres peuvent remplir un service de qualité et nous faisons confiance à l'association Bleu Ciel. Évidemment, nous la contrôlons. Évidemment, nous la contrôlons parce que nous ne sommes pas naïfs. Mais la qualité du travail de l'association Bleu Ciel n'est pas discutée. Donc, nous continuons à la subventionner pour faire, pour avoir ce rôle qui est important.

Donc, on va passer au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Et d'ailleurs, si l'association faisait mal son travail, je pense que vous ne voteriez pas pour cette subvention.

29 - CRECHES ASSOCIATIVES. SUBVENTIONS. ANNEE 2022. CONVENTION-TYPE.

MME BOUCHEZ : Afin de satisfaire au mieux les besoins des familles en matière d'accueil, la ville d'Amiens contribue au fonctionnement des crèches associatives en leur apportant un soutien financier.

Pour l'année 2022, je vous propose de renouveler à l'identique le financement, sur la base d'une participation à l'heure et à l'enfant amiénois accueilli d'un montant de 1,96 € / heure. Le nombre d'heures estimé s'élève à 472 764, ce qui représente une dépense prévisionnelle de 926 617 €.

Il convient donc d'approuver la convention-type et d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les conventions à intervenir avec les différentes crèches associatives.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

30 - PROJETS DES ECOLES PUBLIQUES. SUBVENTIONS. ANNEE SCOLAIRE 2021-2022. CONVENTIONS.

MME BOUCHEZ : Comme chaque année, dans le cadre du financement des projets mis en œuvre par les écoles publiques maternelles et élémentaires, je vous propose d'accorder une subvention totale de 16 694,24 € répartie de la manière suivante :

- Pour l'USEP Somme pour un montant de 5 898,34 € ;
- Et pour l'OCCE Somme pour un montant de 10 795,90 €.

Il convient donc d'ailleurs d'approuver les conventions correspondantes et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

31 - ASSOCIATION HOROZAM. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUTUALISE SIS 8, ALLEE DE LA BELLE SAISON. BAIL CIVI.

M. DESCOMBES : Si vous me le permettez, avant la présentation de mes dossiers, puis-je informer rapidement notre assemblée sur notre souhait d'organiser une journée citoyenne cet été ?

MME FOURE : Allez-y.

M. DESCOMBES : Merci beaucoup.

Donc, la ville organisera une journée citoyenne le samedi 25 juin prochain, invitant les Amiénoises et les Amiénois à s'inscrire dans des chantiers participatifs visant l'amélioration du cadre de vie, la rénovation des équipements, etc. C'est une expérience qui a été initiée en Alsace par le maire de Berrwiller et ses habitants. Et aujourd'hui, c'est plus de 150 communes en France qui organisent la journée citoyenne, suivant les principes d'une charte qui a pour objectif essentiel de permettre l'appropriation par tous du bien commun et favoriser le lien social.

Les chantiers seront définis en lien avec toutes les directions de la collectivité. Les habitants seront invités à s'inscrire aux différents chantiers via notre plateforme numérique "amiens.fr/Je participe". Un temps de convivialité sera organisé par la ville et sera ouvert à toutes les générations, des plus jeunes aux plus âgés. Et la localisation de cet espace de convivialité se situera dans le lieu le plus central par rapport aux chantiers proposés. Donc, retenez bien la date du 25 juin !

Voilà, Madame le Maire : conformément à nos engagements de campagne, nous continuons l'élaboration de la stratégie de concertation et d'échange avec les habitants et nous organisons la participation citoyenne avec l'ensemble des délégations ici présentes, et j'en profite pour remercier mes collègues pour ce travail de transversalité que nous leur demandons et qui nous permet aujourd'hui d'organiser non seulement cette journée citoyenne mais aussi le budget participatif, Les opérations Ensemble dans votre quartier, les opérations Bonjour Madame le Maire, les balades urbaines, ainsi que l'ensemble des concertations.

MME FOURE : Merci. Je pense que c'était en effet important qu'il y ait un point qui soit fait en conseil municipal ; que vous appreniez dans cette enceinte le lancement de cette nouvelle opération et puis on la testera. Cette année, ça va être une sorte de numéro 0 et puis on verra ensuite comment la réadapter, le cas échéant, en fonction de la façon dont ça se sera passé.

Alors, allez-y sur le dossier 31 maintenant.

M. DESCOMBES : Créée en 2016, l'association Horozam assure des activités de solidarité à l'égard des femmes issues de l'immigration et intervient pour l'accès à leurs droits et à l'apprentissage du français.

Jusqu'alors accueillie à raison de 5 demi-journées par semaine à l'Odyssée, la structure ne peut plus l'héberger pour des raisons organisationnelles.

Aussi je vous propose d'approuver le bail civil à intervenir avec cette association visant à la relocaliser dans un local associatif situé 8, allée de la Belle Saison, appartenant à l'AMSOM et dont la ville d'Amiens est locataire.

L'association occuperait les lieux à raison de 3 jours par semaine, ce local étant prévu pour être mutualisé avec une autre association à l'avenir.

L'occupation du local est consentie à titre gratuit et il est instauré un forfait de charges eau, électricité et chauffage de 400 € payable annuellement.

La valeur locative de ce local est estimée à 3 200 € par an.

Je vous invite à autoriser Madame le Maire à signer ce bail.

MME FOURE : Des observations ? Non. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - ASSOCIATION LA CONCORDE ET LE CLUB DES INTERNATIONAUX AMIENOIS. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SIS 441 RUE SAINT-MAURICE. BAUX CIVILS.

M. DESCOMBES : L'immeuble du 14, rue Gaudissart est actuellement en cours de rénovation afin d'y héberger prioritairement des associations exerçant des activités d'animation et de soutien aux habitants du quartier Saint-Leu.

Dans ce contexte, il est proposé à l'association La Concorde, société colombophile datant de 1951, et hébergée par la ville d'Amiens depuis 1985, un déménagement au 441, rue Saint-Maurice.

Le local de 70 m² visé sera mutualisé avec le Club des internationaux amiénois, qui promeut la même activité et qui occupait jusqu'alors un autre local municipal très vétuste au 37, rue Gutenberg.

Je vous demande ainsi de bien vouloir approuver les baux civils à intervenir, à titre gracieux et moyennant un forfait de charges annuel total de 400 €.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - RESTAURANTS DU CŒUR DE LA SOMME. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SIS 250, CHAUSSEE JULES FERRY. BAIL CIVIL.

M. DESCOMBES : L'association Les Restaurants du Cœur de la Somme fait face à un afflux croissant de bénéficiaires sur le secteur Est d'Amiens suite à la fermeture de son site rue de Cagny en 2019.

De plus, la capacité d'accueil de l'antenne située au 23, rue Vascosan est insuffisante pour soutenir l'arrivée des nouveaux bénéficiaires et présente des signes de vétusté, occasionnant des difficultés en termes d'accueil, de distribution, de stockage et de confidentialité.

Je vous propose donc d'approuver la mise à disposition, au profit de cette association, d'un local d'une surface de 202,45 m² et composé de 2 niveaux, situé au 250, chaussée Jules Ferry.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux et qualifiée d'avantage en nature. Ce site présente de nombreux avantages, tant sur sa situation géographique idéale pour assurer l'accueil, pour les livraisons qui pourront se faire en toute sécurité, que pour sa localisation à proximité du réseau de bus.

La valeur locative du local est estimée à 12 000 € par an et le montant des charges supportées par la ville d'Amiens sera de 2 100 €.

Il conviendrait d'autoriser Madame le Maire à signer le bail civil à conclure à titre précaire, pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Si. Allez-y, Monsieur...

M. BARA : Madame le Maire, chers collègues, dans le rapport, il est écrit que les Restos du Cœur accueillent 150 nouveaux bénéficiaires qui sont des étudiants et donc 10 % de bénéficiaires en plus. Alors, on se dit que c'est quand même regrettable de ne pas augmenter la subvention au CCAS alors que le nombre de pauvres à Amiens augmente. Le CCAS a renoncé à 500 000 € de subvention supplémentaire que lui proposait la ville. Cela reste incompréhensible pour nous au vu de l'augmentation du gaz, de l'eau, de la nourriture et des carburants. Merci.

MME FOURE : Alors, merci de votre interpellation, mais qui n'a pas grand-chose à voir avec la délibération qui vous est soumise. Donc, Mathilde ROY répondra peut-être tout à l'heure quand elle prendra la parole ou...

MME ROY : Si vous souhaitez, Madame le Maire, mais...

MME FOURE : Maintenant.

MME ROY : J'avais un petit complément à faire...

MME FOURE : Allons-y.

MME ROY : Par rapport au dossier qu'a proposé mon collègue. Justement sur le partenariat qui est noué avec le CCAS et la part qui peut être faite justement au CCAS par rapport aux Restos du Cœur. Donc, il s'agit notamment de l'aide alimentaire, et pendant la période de confinement, l'association a été un partenaire fiable et a pu accompagner les publics les plus fragiles et a orienté les familles. De la même manière, en orientant les familles vers nous, ça leur permet d'obtenir certains droits auxquels ils ne pourraient pas prétendre par ailleurs. À ce titre, donc, l'association bénéficie d'une subvention annuelle de 27 750 € et elle a pu bénéficier en décembre dernier d'un don de fruits et légumes locaux à raison de 2 tonnes puisque, souvenez-vous, nous avons acheté pour 22 000 € de denrées et avons fait le choix d'en donner à certaines associations, dont les Restaurants du Cœur. Et enfin je conclurai en disant que l'association bénéficie, dans le cadre d'un partenariat avec la ville, de dons également de surplus de repas, notamment dans la restauration scolaire quand nous apprenons au pied levé des mouvements de grève, par exemple, de l'Education nationale, ce qui évite bien entendu des

déchets. Et donc, nous sommes en lien et partenariat étroit, contrairement à ce qui vient d'être dit, avec les Restaurants du Cœur et nous les soutenons.

MME FOURE : Merci. On passe au vote donc sur la délibération qui portait, je le rappelle, sur l'attribution d'un local parce que ça faisait maintenant plus de 3 ans qu'il n'y avait plus de distribution dans le quartier Est faute de locaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RENOVATION DES LOCAUX ACCUEILLANT DES ASSOCIATIONS. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.

M. DESCOMBES : Alors, comme pour les dossiers de mes collègues, dans le cadre de la PPI 2022-2026, une autorisation de programme concernant la rénovation des locaux associatifs est proposée pour un montant total d'un million d'euros.

Je vous propose aujourd'hui de valider les opérations d'investissements dont la réalisation est prévue pour l'année 2022 à hauteur de 204 000 €.

Il s'agit premièrement de la rénovation à hauteur de 120 000 € du 1^{er} étage du pôle associatif qui est situé au 125, rue Voltaire. Pour rappel, ce pôle accueille un centre de distribution des Restaurants du cœur de la Somme, des permanences quotidiennes de l'APREMIS, les activités de l'association Cap Vert et d'un collectif d'associations qui souhaite créer un espace dédié à des ateliers autour de la couture (EFEMIS, Somme Congo Brazzaville).

Il s'agit ensuite de la rénovation du pôle associatif situé au 23, rue Vascosan à hauteur de 84 000 €. Ces locaux hébergent un centre de distribution des Restaurants du cœur de la Somme qui accueille 800 familles chaque semaine, le comité de quartier Sainte-Anne qui y dispose d'une salle d'activité dédiée et une salle de réunion pour les associations du quartier.

MME FOURE : Des observations ? Non. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.

35 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ACCESSIBILITE. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.

MME FOURE : Je passe la parole à Mathilde ROY pour le point 35. J'en profite, avant de lui passer la parole quand même, pour vous dire qu'il a été déposé sur vos tables le dossier. Donc, peut-être tu peux dire un mot, mais... donc sur le pacte pour le bien vivre qui vous a été diffusé.

MME ROY : Oui, tout à fait. Merci, Madame le Maire. Donc, ce dossier retrace le récapitulatif de l'ensemble des actions du pacte. L'intérêt, c'est que ce récapitulatif est illustré par des témoignages, témoignages de bon nombre d'élus, témoignages de bon nombre de partenaires et d'usagers également des différents services. Et nous aurons l'occasion d'y revenir au mois de juin pour faire un point sur un premier bilan d'étape parce que nous avons déjà 34 actions qui

ont pu être menées et bon nombre d'entre elles sont encore en cours, dont un dossier que je vais vous présenter ensuite.

Donc, le point 35 porte sur l'autorisation de programme accessibilité et affectation et autorisations administratives pour cette année 2022.

Donc, comme on vient de le voir, dans le cadre du Pacte pour le Bien Vivre à Amiens sur la période 2020-2026, la collectivité doit engager des actions qui nécessitent de voter l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 100 000 € pour l'année 2022 d'une partie de l'autorisation de programme « Accessibilité », sachant que pour les autres années, jusqu'à la fin du mandat, c'est également 100 000 € qui ont été prévus dans la PPI.

Les opérations qui sont proposées ici visent à organiser des visites sur site avec l'appui de QUALICONSULT qui va nous aider dans cette opération pour voir quels sont les travaux d'accessibilité à conduire, donc pour un montant de 45 000 €, d'acheter pour poser des balises sonores sur l'ensemble des sites concernés par l'agenda d'accessibilité, pour la somme de 45 000 € également, et de mettre en accessibilité le jardin solidaire de Saint-Maurice pour 10 000 €.

Il convient par ailleurs d'autoriser Madame le Maire à solliciter toutes participations financières potentielles pour la mise en œuvre de ces opérations.

Et je conclurai en disant que nous avons réuni, il y a un petit mois maintenant, dans cette même salle, l'ensemble des contributeurs à la commission d'accessibilité, que ce soit des représentants des différentes associations concernées, partenaires au sens large, voire même des prestataires de transport notamment pour personne à mobilité réduite. Et il a été acté que c'était vraiment bien qu'on puisse associer des usagers aux travaux dès lors qu'ils sont eux-mêmes concernés. Et ils ont pu témoigner de leur intérêt à nous suivre lors de ces visites préalables.

Voilà le dossier qui vous est soumis.

MME FOURE : Merci. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.

**36 - CHARTE DU RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES. APPROBATION.
DESIGNATION DE REPRESENTANTS.**

MME ROY : Par cette délibération, nous allons pouvoir concrétiser l'action n°76 du Pacte pour le Bien Vivre.

Donc, en 2010, l'OMS a créé le réseau mondial des villes et communautés amies des aînés afin d'inciter les territoires à mieux s'adapter aux besoins des aînés, de façon à exploiter le potentiel que représentent les personnes âgées pour l'humanité.

Dans le cadre de notre Pacte pour le Bien Vivre à Amiens, le CCAS et la ville d'Amiens ont pour but de promouvoir, comme vous le savez, le vieillissement actif, c'est-à-dire de développer des politiques et des actions qui permettent aux seniors de bien vivre à Amiens.

En effet, la ville d'Amiens développe depuis plusieurs années un programme d'animations seniors très riche, avec près de 17 000 places par an. Ainsi, être « Ville-amie des aînés » donnera à Amiens la reconnaissance de son engagement.

Je vous propose donc d'approuver cette démarche en autorisant Madame le Maire à signer la charte, mais également de désigner les représentants de la collectivité. En ce sens, je vous propose ma conseillère déléguée auprès de moi, Caroline BOHAIN, comme suppléante et moi-même comme élue référente, sachant qu'en proximité nous avons, par exemple, la ville de Moreuil ou encore d'Arras ou de Saint-Quentin qui sont également adhérentes à ce réseau.

MME FOURE : Merci. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**37 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEL EQUIPEMENT DEDIE AUX MUSIQUES ACTUELLES.
FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.**

M. MERCUZOT : Il est proposé en effet d'approuver la convention à intervenir avec Amiens Métropole, actant les modalités de versement d'un fonds de concours par la ville d'Amiens dans le cadre du projet de construction d'un nouvel équipement culturel dédié aux musiques actuelles au cœur du quartier Saint-Leu.

Ce fonds de concours d'un montant 168 772,80 € est destiné à participer notamment à la partie acquisition foncière, travaux de démolition et travaux préparatoires nécessaires pour rendre le terrain, d'une superficie de 1 400 m², exploitable.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui. Allez-y, Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Nous pensions qu'avec le nouveau pacte financier et fiscal, nous serions enfin débarrassés des fonds de concours. Mais non ! Il y a toujours l'investissement. Bien entendu, nous voterons contre le fonds de concours et non pas contre le projet.

MME FOURE : Je m'en doutais un petit peu. Benoît MERCUZOT veut répondre ?

M. MERCUZOT : Non, non, ce n'est pas une réponse mais tout simplement pour dire que dans le pacte financier et fiscal, les fonds de concours sont prévus. Donc, il n'y a pas de surprise là-dessus.

MME FOURE : Alors, on passe au vote.

ADOPTE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.

38.2 - QUESTION ORALE.

MME FOURE : Nous arrivons donc au dernier point, donc les questions orales et vœux. Le vœu, on l'a déjà présenté. Il m'a été soumis une question orale sur la création d'un centre de mémoire de la résistance et de la déportation au Poteau des Fusillés. Cette question orale a été déposée par le groupe Amiens c'est l'tien. Qui la présente ? Monsieur PRADAT, allez-y.

M. PRADAT : Oui. Madame le Maire, nous avons déjà eu la réponse dans *Le Courrier picard*, donc il n'y aura pas de surprise non plus.

Le « Poteau des Fusillés », situé dans les fossés de la Citadelle d'Amiens, est un lieu peu connu des Amiénois et Amiénoises. C'est pourtant là que s'est déroulé l'un des événements les plus sombres de l'histoire d'Amiens lorsque la ville était sous l'occupation allemande ; 35 résistants y ont été exécutés.

Depuis 2012, l'association Centre de Mémoire et d'histoire Résistance et Déportation défend un projet de centre de mémoire de la résistance et de la déportation sur ce lieu.

L'association a obtenu le soutien de l'État, de la Région et du Département. Chacune de ces institutions était prête à financer le projet à hauteur de 20 à 25 %, à condition qu'une collectivité fasse le premier pas. Mais le projet est resté au point mort.

À l'occasion du conseil municipal du 16 septembre 2021, nous vous avons demandé où en était le projet. La situation semblait se débloquer, puisque Monsieur JARDÉ avait répondu que le Département réfléchissait à le porter, et que la Ville envisageait de céder, à titre gracieux, le terrain au département pour permettre sa réalisation.

Mais en début d'année, revirement de situation. L'association a reçu un mail du département lui annonçant que ce projet ne recueillait pas l'avis favorable du département et de la ville d'Amiens.

Nous souhaiterions avoir quelques éclaircissements.

La ville a-t-elle cédé le terrain en question au département ? Si non, pour quelle raison ?

Amiens est-elle favorable à la création d'un centre de mémoire de la seconde Guerre Mondiale au « Poteau des Fusillés » ?

MME FOURE : Je passe la parole à Nedjma BEN MOKHTAR pour la réponse.

MME BEN MOKHTAR : Merci, Madame le Maire.

« Le fossé des fusillés de la citadelle d'Amiens » est un lieu emblématique où furent exécutés, entre novembre 1940 et août 1944, 35 résistants dont 11 membres du groupe Michel, appartenant au mouvement de résistance des Francs-Tireurs et Partisans, tués le 02 Août 1943.

En réponse à votre demande, la ville d'Amiens était disposée à céder le terrain au Conseil Départemental qui prévoyait d'y réaliser un mémorial. Mais ce dernier en a abandonné le projet eu égard à son coût très élevé, d'autant qu'un projet de centre de mémoire est également envisagé et retenu par la mairie d'Abbeville.

La ville d'Amiens reconnaît la qualité des actions menées par le Centre de Mémoire et d'Histoire Résistance Somme et Déportation. L'intérêt qu'elle y porte est indéniable et ce, depuis de nombreuses années.

D'une part, sous la responsabilité de la présidente, Madame MUKAMUSONI Anatolie, les clés du site ont été remises à l'association pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ses projets. En effet, toute l'année, elle propose des visites du site en direction d'associations et d'établissements scolaires ou encore de particuliers. D'autre part, pour une meilleure visibilité rendant hommage au site, la ville a procédé à la repose des plaques « place des martyrs » et « passage des martyrs ».

En complément, Olivier JARDÉ se propose de rendre hommage aux résistants en apposant sur les murs la photographie de chacun d'entre eux, accompagnée d'une courte biographie.

Enfin, nous poursuivrons notre soutien à cette association dans la mise en place de nouvelles actions qui encourageront une participation citoyenne plus importante dans la délégation à ma charge.

Merci.

MME FOURE : Merci. Nous avons terminé l'ordre du jour. Donc, je lève la séance et vous donne rendez-vous le jeudi 7 avril.

La séance est levée à 21 h 01.

Madame le Maire



Brigitte FOURÉ

